EDITO

L'innovation sociale au service de l'intérêt général est le cœur de l'activité de notre cabinet de conseil.

Depuis 3 ans maintenant notre bulletin d'information, d'analyse et de veille s'efforce de mettre en évidence les grandes tendances de l'innovation sociale en France comme dans le monde.

Nous franchissons aujourd'hui une étape en nous associant pour la réalisation de ce bulletin avec un laboratoire de recherche reconnu - Le RAMEAU -, expert des alliances innovantes, des partenariats entre entreprises, associations et pouvoirs publics.

Avec le laboratoire Le RAMEAU nous partageons la conviction que l'innovation pour répondre aux enjeux sociaux et sociétaux est une dynamique en cours. Elle est faite de multiples initiatives, expériences qui méritent d'être connues, décrites et, autant que faire ce peut, analysées.

Ce bulletin « nouvelle formule », se veut comme une contribution commune au développement de la dynamique d'innovation sociale. Nous souhaitons, avant tout, qu'elle soit utile aux organisations et territoires qui en sont les acteurs.

Bernard Saincy

Président Fondateur d'Innovation Sociale Conseil

Laboratoire de recherche appliquée sur les alliances innovantes au service du bien commun, Le RAMEAU est heureux de pouvoir aujourd'hui s'associer au bulletin d'information, d'analyse et de veille que produit Innovation Sociale Conseil depuis 2014.

En une décennie, les partenariats entre entreprises, associations et pouvoirs publics se sont multipliés pour répondre collectivement aux défis sociétaux. Les multiples initiatives ont démontré leur efficacité et les impacts peuvent être maintenant qualifiés. C'est pourquoi Innovation Sociale Conseil et Le RAMEAU souhaitent valoriser ensemble les résultats déjà visibles.

L'émergence du mouvement de co-construction partout dans le monde est le signe de nouvelles pratiques pour innover en réponse aux enjeux de réduction des fragilités et aux opportunités d'émergence de nouveaux moteurs de croissance et d'emplois.

Gageons que l'analyse de cette dynamique au travers de ce bulletin aidera les organisations et les territoires à mieux anticiper ce mouvement et à pleinement en retirer les fruits.

Charles-Benoît Heidsieck

Président-Fondateur du RAMEAU

Les dynamiques de co-constructions territoriales et de l'économie collaborative

ANALYSE :

Notre bulletin d'information, d'analyse et de veille « nouvelle formule » de ce mois de février 2017 s'ouvre sur un dossier consacré aux relations entre le monde associatif et les entreprises. Ce dossier s'appuie sur les travaux réalisés par le laboratoire Le RAMEAU et en particulier son programme d'études PHARE. Ce dernier met en avant l'efficacité des alliances entre acteurs (entreprises, associations, collectivités territoriales, établissements scolaires et universitaires…) dans les territoires pour lutter contre les fragilités et précarités. Ces « co-constructions territoriales » se multiplient aujourd'hui en créant de véritables dynamiques collectives qui, partant de diagnostics partagés, trouvent et mettent en œuvre des solutions sociales innovantes.

Autre dynamique, celle de l'économie collaborative. Selon une étude réalisée par le cabinet PwC pour la Commission européenne, l'économie collaborative pourrait générer 570 milliards d'euros de transactions et 83 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les plateformes en Europe d'ici 2025. La progression est très importante puisqu'aujourd'hui les transactions des cinq principaux secteurs de l'économie collaborative en Europe – finance, hébergement, transport, services à la personne et services aux entreprises – ne génèrent que 28 milliards d'euros (4 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les plateformes). Le secteur des services à la personne semble en passe de réaliser la croissance la plus rapide (+50% par an des transactions et des chiffres d'affaires des plateformes). Notons, indépendamment de l'étude PwC, que ce dernier secteur est à la fois le secteur le plus créateur d'emplois et celui où se développent de nombreuses initiatives d'associations et de co-constructions territoriales.

Ce bulletin est aussi l'occasion de revenir sur les rencontres RESOLIS (Recherche et Evaluation de Solutions Innovantes et Sociales) de fin 2016 qui ont permis de définir 10 pistes d'actions concrètes à l'attention des acteurs de terrain et des institutions pour lutter efficacement contre la pauvreté en France : agir prioritairement à l'échelle du territoire, redéfinir la place de l'Etat dans l'action sociale, créer des réseaux hybrides, inclure systématiquement les bénéficiaires, arrêter le traitement segmenté de la pauvreté, intégrer l'évaluation dans le fonctionnement des structures, transposer les bonnes pratiques plutôt que les généraliser, opérer dans un cadre spatio-temporel souple, préserver la liberté d'innover et repenser les projets associatifs dans leur environnement global.

Enfin côté climat, notons la publication en décembre 2016 du très intéressant rapport du réseau des villes C40 qui fournit des pistes d'action concrètes pour respecter l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat. Tout est dans le titre du rapport : « Deadline 2020 : comment les villes vont faire le job ». En d'autres termes : le temps presse, et ce sont les villes qui détiennent l'essentiel du pouvoir pour limiter les dégâts en termes de changement climatique. Pour accomplir leur part de l'effort, elles doivent atteindre un pic de leurs émissions globales d'ici à 2020 puis diviser par deux leurs émissions par habitant dans les dix années suivantes.

TABLE DES MATIERES

EDITO **1**

Le dossier du mois **4**

Quel état des lieux des relations partenariales entre associations et entreprises ? 4

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux **6**

Autoconsommation des énergies renouvelables : la France se dote d'un cadre incitatif 6

Visa à la conquête du paiement mobile africain 7

Oil & Gas Divestment : les désinvestissements du secteur des énergies fossiles s'élèvent désormais à 5000 milliards de dollars 8

Pour PwC, l'économie collaborative pourrait générer 570 MILLIARDS d'euros de transactions et 83 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les plateformes en Europe d'ici 2025 9

Véhicule électrique : une nécessaire adaptation du business model 11

Actualités des ONG **13**

Les Amis de la Terre alertent sur un retour des activités extractives en France 13

Le travail des enfants au Bangladesh reste un fléau 13

Paradis fiscaux : un manque à gagner considérable pour les Etats, dénonce Oxfam 14

Greenpeace rappelle le rôle de la protection des forêts pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris 15

FOCUS : Changement climatique **18**

COP21, un an après : les entreprises sont-elles toujours moteurs de l'action climatique ? 18

Obligation verte : la Pologne coupe l'herbe sous le pied à la France 20

Kering, premier groupe français à voir sa stratégie climatique certifiée Science Based Targets 21

La Chine adopte une taxe sur les émissions polluantes 22

Emissions de méthane : 60% d'origine humaine 23

Accord pour diminuer la pollution du transport maritime 23

Climat : les villes à la pointe de la lutte contre le changement climatique 24

Nouvelles de l'économie sociale et solidaire **25**

Revenu universel : une proposition (fort) débattue dans la campagne présidentielle française 26

Dix propositions pour lutter plus efficacement contre la pauvreté en France 28

Un guide du business inclusif dans le secteur de la grande consommation 30

Des structures spécialisées dans le Mécénat de compétences 31

« Mon Assistant Numérique » : une nouvelle microfranchise solidaire soutenue par l'Adie 33

Évènements clés en France et à l'étranger **34**

A lire **36**

LE DOSSIER DU MOIS

QUEL ETAT DES LIEUX DES RELATIONS PARTENARIALES ENTRE ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES ?

Extraits de l'article de Laurence WEBER - Directrice générale du RAMEAU - « Des partenariats pour répondre efficacement aux problèmes de précarité »,JOURNAL RESOLIS** *(2016-12-06) LA PAUVRETÉ EN FRANCE, Des solutions locales pour une action globale*[1]**

« Quel est l'état des lieux des relations entre le monde associatif et les entreprises aujourd'hui ?

Le mouvement est en marche, et se renforce depuis quelques années. C'est une réalité aujourd'hui pour 38% des associations (*52% pour les associations employeuses*) et 37% des entreprises de 10 salariés et plus. C'est respectivement 7,5 et 9 points de plus en 5 ans, marquant ainsi un réel développement des relations partenariales. Ainsi, **c'est plus de 1,2 millions de partenariats qui existent à ce jour en France.** Cette réalité est présente partout en France, avec un taux de présence des partenariats variable selon les régions.

La diversification des formes de partenariats est, elle aussi, notable. Elles se structurent autour de 4 types : **le mécénat, les pratiques responsables, la coopération économique et l'innovation sociétale.**

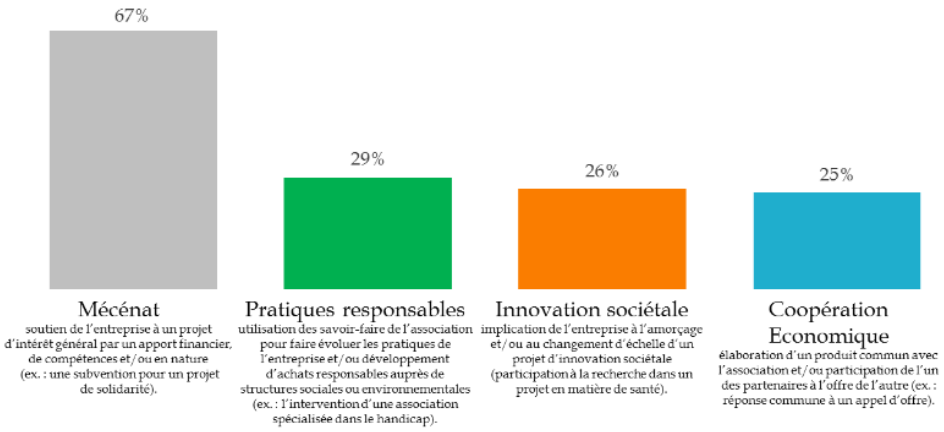

4 types de partenariats

(source : Le RAMEAU, 2015)

Si l'on se place du point de vue des associations, **67% des associations ayant des partenariats bénéficient du mécénat de l'entreprise.** Les pratiques responsables représentent 29% des partenariats pour les associations. Enfin, l'innovation sociétale (26%) et la coopération économique (25%) sont des modes de partenariats en émergence.

[1] Cet extrait de l'article issu de RESOLIS a été quelque peu modifié par nos soins. L'article intégral est disponible dans le journal RESOLIS LA PAUVRETE EN FRANCE, *Des solutions locales pour une action globale (décembre 2016).*

Quelles sont les dynamiques partenariales inspirantes aujourd'hui en matière de lutte contre les précarités ?

Les thématiques de pauvreté et de précarité sont régulièrement citées par les acteurs de la société civile comme étant les principales fragilités territoriales. Les cartes ci-dessous représentent ainsi la proportion de répondants - citoyens, associations et entreprises - percevant la pauvreté et la précarité comme une fragilité principale dans leur territoire.

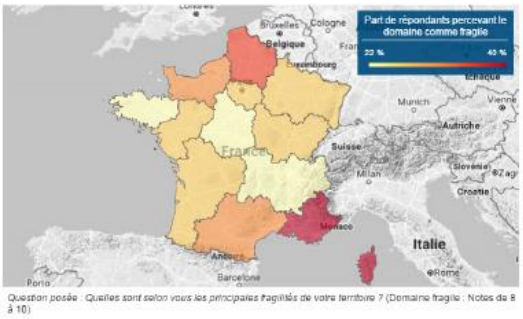

Citoyens

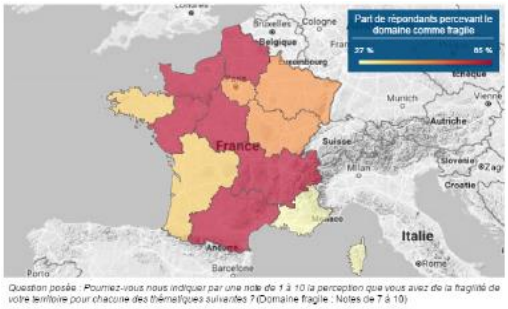

Associations

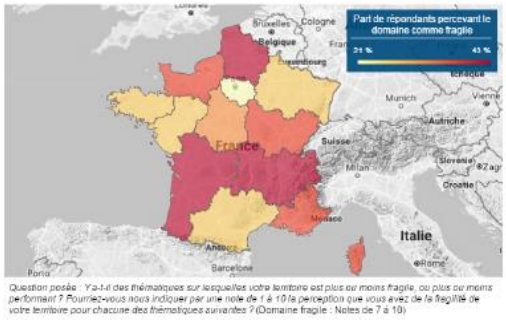

Entreprises

(source : Observatoire des partenariats, programme d'études PHARE, COMISIS-Opinion Way)

C'est pourquoi l'ensemble des acteurs territoriaux se mobilisent et co-construisent sur cette thématique.

Pour lutter contre les précarités, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à faire du mécénat, mais aussi à développer des pratiques responsables, comme les achats responsables, notamment auprès de structures d'insertion. Ceci est valable aussi bien pour les grandes entreprises que pour les petites, voire très petites. Il est important de rappeler que les actions des structures d'intérêt général qui œuvrent contre la précarité ont besoin de ces formes « simples » mais essentielles de partenariats, qui sont souvent une première étape vers des collaborations plus étroites.

Les coopérations économiques, la plupart du temps réalisées entre structures de petites ou moyennes tailles, représentent une dynamique remarquable… quand on les connait, car elles sont souvent réalisées sans communication. Les échanges entre « projets entrepreneuriaux » permettent, une fois la confiance établie, d'adapter les process, d'intégrer des collaborateurs de chaque organisation, bref de faire en sorte que chaque organisation soit gagnante sur le long terme et que cela permette de proposer plus de postes d'insertion par exemple. C'est le cas du torréfacteur SATI en Alsace avec Les jardins de la montagne verte[2].

2 Etudes de cas (lerameau.fr/publications/ illustrations partenariats associations-entreprises)

La dynamique la plus récente est autour du **changement d'échelle d'une innovation associative**[3]. Comment les partenaires privés peuvent-ils se mobiliser sur des enjeux sur lesquels ils sont concernés et peuvent devenir de réels contributeurs au déploiement de l'initiative à grande échelle. De grandes organisations s'impliquent pour expérimenter de nouveaux modèles d'actions : par exemple, sur la téléphonie solidaire, SFR et EMMAUS défis ont inventé ensemble une solution adaptée aux plus fragiles, sur la précarité énergétique, EDF et d'autres grandes entreprises ont soutenu Unis-Cité sur le déploiement du projet « Médiaterre » qui vise à aider des familles dans les quartiers populaires à adopter des éco-gestes et à réduire leur facture énergétique. Il est intéressant de souligner que cette innovation a ensuite permis de s'appuyer sur le service civique dans le plan gouvernemental sur la transition énergétique. Mêmes types de partenariats entre Renault et Wimoov sur la mobilité, AG2R LA MONDIALE et la fondation Abbé Pierre sur le mal logement, Adecco, ID'EES et groupe Vitamine T pour créer un réseau d'ETTI….

Terminons en soulignant la redoutable efficacité des dynamiques d'alliances en territoire. Ce que l'on appelle « la co-construction territoriale »[4]. Elles se multiplient aujourd'hui : **véritables dynamiques collectives d'acteurs de mondes différents qui s'allient pour répondre ensemble aux enjeux de leur territoire. Associations, PME, Universités, collectivités territoriales, partant d'un diagnostic partagé créent ensemble des solutions pour remédier à des fragilités.** Parfois il ne s'agit «que de » faciliter l'orientation des personnes, et de coordonner les initiatives déjà existantes sur le territoire mais portées par des structures différentes[5]. Un petit pas diront certains… oui mais un pas de plus en plus essentiel pour combattre la précarité ! ».

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX

AUTOCONSOMMATION DES ENERGIES RENOUVELABLES : LA FRANCE SE DOTE D'UN CADRE INCITATIF

L'Assemblée Nationale a approuvé fin décembre un projet de loi visant à favoriser le développement de l'autoconsommation d'électricité, qui permet à un particulier ou une entreprise de consommer l'électricité qu'il produit, souvent via des panneaux solaires, plutôt que de l'injecter sur le réseau.

Le développement de l'autoconsommation, encore faible en France, est un des objectifs de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en août 2015. Consommer directement l'électricité produite par une installation renouvelable permet notamment de réduire les pertes d'électricité transportée sur une distance importante. En outre, c'est un moyen pour le gestionnaire de réseau de réduire la contrainte de la gestion de la production à partir de sources intermittentes comme le solaire et l'éolien.

Jusqu'alors, les particuliers et les entreprises n'étaient pas incités à autoconsommer leur production, du fait de l'absence de règles claires et d'un intérêt économique limité. En effet, les tarifs de l'électricité sont trop bas pour rendre le « kWh évité » rentable. D'autre part, les tarifs de rachat garantis par EDF incitent les producteurs d'énergie renouvelable à injecter leur production sur le réseau.

Le projet de loi ratifie deux ordonnances publiées cet été qui obligent notamment les gestionnaires du réseau électrique à « *faciliter les opérations d'autoconsommation* », donnent « *une définition des opérations*

3 Référentiel « modèle d'investisseur sociétal » (Le RAMEAU, juin 2015)

4 Référentiel « Co-construction territoriale » (Le RAMEAU, Novembre 2016)

5 Exemple de l'initiative Dialoguer en Agir ensemble à Charenton Saint Maurice (lerameau.fr) et MOOC « les alliances qui changent les territoires » Essec et Le RAMEAU)

d'autoconsommation collective » et prévoient « *un tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité spécifique* », a rappelé la ministre du Logement Emmanuelle Cosse.

A la suite de la publication de ces ordonnances, quelques 70 projets, tous du photovoltaïque, ont été désignés lauréats du premier appel d'offres national dédié au développement de projets d'autoconsommation. Cet appel d'offre concernait des installations de taille intermédiaire (entre 100 et 500 kilowatts) développées par des entreprises industrielles, tertiaires et les bâtiments commerciaux.

Ces projets auront un taux d'autoconsommation moyen de 97,4%. Si le solaire est l'énergie la plus utilisée dans les projets d'autoconsommation, elle peut concerner toutes les sources d'énergies renouvelables (petite hydroélectricité, moulins, etc.).

Avec le développement des solutions de stockage de l'électricité pour les industriels comme pour les particuliers, à des tarifs de plus en plus concurrentiels, l'autoconsommation devient davantage pertinente. On parle en général de « parité réseau » pour désigner la situation lorsque les coûts de production de l'électricité photovoltaïque seront inférieurs aux prix de l'électricité facturés aux ménages (prix de détail). Lorsque ces deux coûts seront comparables, il deviendra « rentable » d'autoconsommer (du point de vue financier) son électricité.

Pour atteindre des niveaux d'autoconsommation élevée, il faudra ajuster la taille de l'installation photovoltaïque à la consommation du ménage et ajouter un système de stockage ajusté. Encore faudra-t-il que le coût de production, auquel on ajoute le coût du système de stockage, encore très élevé, reste inférieur au prix du détail. [6]

VISA A LA CONQUETE DU PAIEMENT MOBILE AFRICAIN

Une quinzaine de banques kényanes sont en passe de se rallier à mVisa, le moyen de paiement mobile du fournisseur américain de solutions électroniques de paiement qu'il a introduit au Kenya, après l'avoir étrenné en août 2015 en Inde. Visa cherche ainsi à concurrencer M-Pesa, leader du marché au Kenya, avant d'étendre son offre sur l'ensemble du continent africain, fort de ses 557 millions d'utilisateurs de téléphones mobiles.

Visa, le premier opérateur de transactions financières électroniques au monde, s'est associé à plusieurs banques kényanes pour lancer mi-septembre une nouvelle plateforme de paiement mobile en Afrique de l'Est, qui permet des transactions entièrement digitalisées. L'opérateur s'attaque ainsi à un marché monopolisé par M-Pesa, le géant mondial du paiement mobile détenu par l'opérateur Safaricom qui a cumulé 368 millions de dollars de transactions de 16,6 millions d'usagers sur l'exercice 2015-2016, un chiffre en hausse de +27,2%.

[6] Autoconsommation des énergies renouvelables : la France se dote d'un cadre incitatif – pour en savoir plus :

- http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/consommer-sa-propre-electricite-sera-desormais-plus-encourage-626387.html
- http://www.photovoltaique.info/L-autoconsommation.html

mVisa permet aux utilisateurs de régler leurs achats via leurs applications bancaires sur leur smartphone. Il suffit ensuite de scanner le code QR associé aux produits des magasins qui ont accepté d'adopter la nouvelle solution de Visa Inc.

Sur l'application, les usagers peuvent aussi entrer le numéro de compte d'un destinataire pour envoyer de l'argent à des particuliers. Les transactions se font alors directement de compte à compte, sans aucun frais pour le consommateur.

Figure : fonctionnement de mVisa

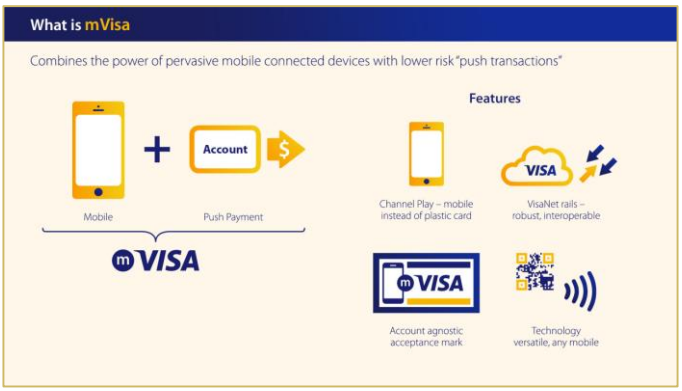

Source : Visa.

En effet, contrairement aux systèmes de paiement mobile déjà présents en Afrique, mVisa ne fonctionne pas par l'intermédiaire d'un « *portefeuille électronique* ». La plateforme a été lancée mi-septembre en partenariat avec quatre banques kenyanes : Cooperative Bank, Family Bank, KCB et NIC Bank.

Mais le directeur régional assure aujourd'hui que plus de 15 banques kényanes sont en cours d'adoption du service. 1500 commerces locaux ont également déjà adopté le système. A titre de comparaison, ils sont cependant 43603 à accepter mPesa.

Visa tente depuis plusieurs années de capter la croissance soutenue des transactions via mobile, alors que les services de portefeuilles électroniques se sont démultipliés depuis 10 ans en Afrique.

mVisa a déjà été implanté en Inde où le service a été lancé en août 2015, et devrait bientôt faire son entrée sur les marchés de plusieurs pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest. Au Kenya les utilisateurs sont déjà acquis au paiement via mobile, 70% des kényans utilisateurs de téléphone portable utilisent ce système quotidiennement, et les petits panneaux de couleurs vertes indiquant les identifiants M-Pesa se trouvent dans tous les supermarchés, bars, et même à tous les coins de rue de Nairobi.

Chez Visa, on ne veut pas encore communiquer sur le nombre d'utilisateurs d'mVisa un mois et demi après le lancement officiel. Mais on assure que la plateforme apporte avant tout « *une nouvelle solution aux banques pour remédier au problème de l'argent liquide* », et veut attirer davantage de clients.[7]

OIL & GAS DIVESTMENT : LES DESINVESTISSEMENTS DU SECTEUR DES ENERGIES FOSSILES S'ELEVENT DESORMAIS A 5000 MILLIARDS DE DOLLARS

La valeur des actifs « désinvestis » du secteur des énergies fossiles s'élève désormais à 5 billards de dollars, selon une étude publiée début décembre par le Cabinet d'études stratégiques Arabella Advisors. Cette valeur a été multipliée par deux en l'espace de 15 mois seulement.

Selon l'étude, la campagne de désinvestissement compte désormais quelques 688 organisations, réparties sur 76 pays.

La campagne de désinvestissement a débuté en 2013 au sein de quelques universités américaines, afin de faire pression sur les actionnaires des grands groupes pétroliers, gaziers et charbonniers. L'objectif est

7 Visa à la conquête du paiement mobile africain – pour en savoir plus :

- http://www.jeuneafrique.com/373837/economie/visa-a-conquete-paiement-mobile-africain/
- https://www.bloomberg.com/news/articles/2016-09-13/visa-introduces-mobile-money-product-to-rival-safaricom-s-m-pesa

d'encourager les investisseurs à retirer leurs actifs financiers de ces groupes afin d'aligner leurs placements sur une trajectoire 2°C compatible.

De grands groupes tels que Allianz, Argon, The Rockefeller Foundation ou des municipalités telles que Berlin, Washington ou Oslo se sont mobilisés afin de désinvestir leurs actifs financiers du secteur fossile.

Figure : répartition des désinvestissements par secteur (en %)

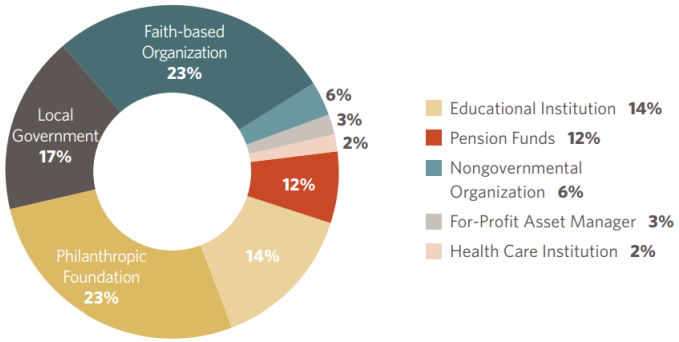

Les deux principales « sources » de désinvestissements sont les Fondations philanthropiques ainsi que les organisations à caractère religieux (23% des actifs chacun), suivi des gouvernements locaux (17%), des universités (14%) puis de fonds de pension privés (12%). [8]

Source : Arabella Advisors.

POUR PWC, L'ECONOMIE COLLABORATIVE POURRAIT GENERER 570 MILLIARDS D'EUROS DE TRANSACTIONS ET 83 MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES POUR LES PLATEFORMES EN EUROPE D'ICI 2025

Le montant total des transactions dans les cinq principaux secteurs de l'économie collaborative en Europe – finance, hébergement, transport, services à la personne et services aux entreprises – pourrait être multiplié par 20 en 10 ans et atteindre 570 milliards d'euros d'ici 2025, contre à peine 28 milliards d'euros aujourd'hui. Comme 85% de cette valeur est captée par les particuliers qui fournissent leurs services, le chiffre d'affaire des plateformes collaboratives devrait atteindre 83 milliards d'euros d'ici 2025, contre 4 milliards aujourd'hui. Ce sont les dernières estimations réalisées par le cabinet d'audit et de conseil PwC à partir d'une étude commanditée par la Commission européenne.

Sur l'ensemble du continent européen, PwC estime que le chiffre d'affaires des plateformes des cinq secteurs clés de l'économie collaborative devrait augmenter de 35% par an, contre 3% pour l'ensemble de l'économie (soit 10 fois plus rapidement). Selon les projections des experts de PwC, quatre de ces cinq secteurs pourraient réaliser des transactions à hauteur de 100 milliards d'euros par an, seuls les services aux entreprises ne réussissant pas à atteindre ce seuil.

[8] Oil & Gas Divestment : les désinvestissements du secteur des énergies fossiles s'élèvent désormais à 5000 milliards de dollars – pour en savoir plus :

- http://www.climatechangenews.com/2016/12/12/climate-divested-funds-bigger-than-listed-oil-gas-sector/
- https://www.arabellaadvisors.com/wp-content/uploads/2016/12/Global_Divestment_Report_2016.pdf

Figure : valeur totale des transactions et chiffre d'affaires des plateformes en Europe (2013-2015)

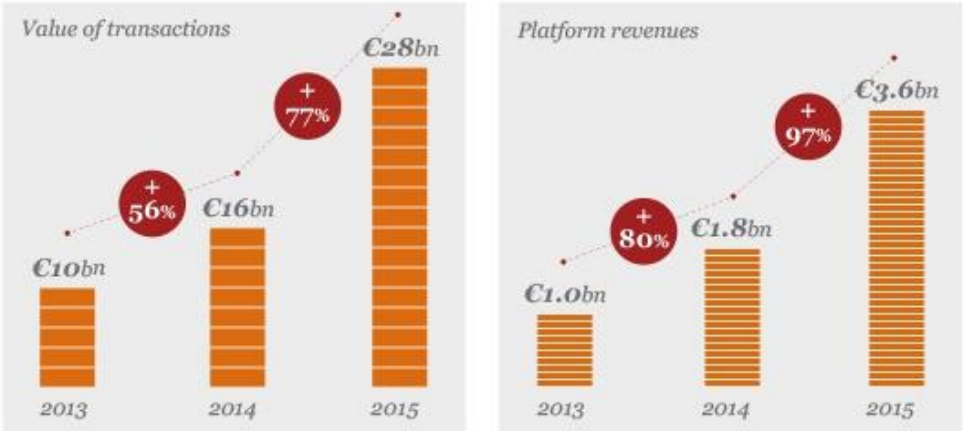

Source : PwC.

Au-delà des géants tels que Airbnb ou Uber, l'économie collaborative a vu émerger un écosystème riche et diversifié en Europe. Dans les neuf États membres de l'Union européenne étudiés par PwC, au moins 275 entreprises de l'économie collaborative ont été créées à ce jour. De plus, les transactions dans ce secteur se sont accélérées ces deux dernières années permettant l'augmentation des revenus des plateformes, qui ont presque doublé d'une année sur l'autre.

Sur les cinq secteurs clés de l'économie collaborative, les transports collaboratifs représentent près de la moitié des revenus générés parmi les cinq secteurs clés de l'économie collaborative en 2015, à hauteur de 1,7 milliard d'euros. L'hébergement se distingue également et enregistre 15 milliards d'euros de transactions soit plus de la moitié des celles réalisées dans ces cinq secteurs.

Figure : chiffre d'affaires des plateformes et montant total des transations, par secteur (2015)

Source : PwC

Les plateformes de services à la personne semblent en passe de réaliser la croissance la plus rapide, avec un chiffre d'affaires en hausse d'environ 50% par an jusqu'en 2025. Le développement de ce secteur est stimulé par une nouvelle génération de consommateurs, qui font de plus en plus appel aux services à la demande pour répondre aux besoins ponctuels du quotidien, comme la livraison de plats de chefs à domicile ou la location de matériel et de services entre particuliers.

La croissance de l'économie collaborative en Europe devrait être bien répartie : quatre des cinq principaux secteurs devraient franchir le seuil des 100 milliards d'euros de transactions annuelles d'ici à 2025. Seuls les

services aux entreprises resteront en deçà. Ceux-ci bénéficient toutefois d'une opportunité de croissance considérable : PwC prévoit qu'ils se développeront au rythme de 40 % par an, pour atteindre 20 milliards d'euros en Europe d'ici à 2025.

La France et le Royaume-Uni tirent l'économie collaborative européenne vers le haut, avec plus de 50 start-ups fondées dans chaque pays (contre seulement 25 en Allemagne, en Espagne ou aux Pays-Bas). Ce nombre est le reflet des efforts menés par ces deux territoires pour devenir des places incontournables en matière d'innovation et développement de nouveaux business models. France et Royaume-Uni ont adopté des réglementations et engagé des politiques favorables au développement de l'économie collaborative.

En France, des mesures réglementaires ont été adoptées pour encadrer le développement de ces nouvelles formes de business models collaboratifs. Par exemple, la création du statut d'auto-entrepreneur ou la vérification du cadre légal de l'activité et du respect de la concurrence. Plus spécifiquement dans le secteur de l'hébergement, les acteurs de l'hébergement collaboratif ont salué une nouvelle loi nationale qui accorde à chaque propriétaire le droit de louer sa résidence sans avoir à demander l'accord de sa municipalité.

Si l'économie collaborative est en plein essor, seuls 17% des consommateurs européens ont déjà eu recours à ce type de transaction. La question de la confiance entre particuliers reste un enjeu crucial afin de permettre un véritable essor du secteur.[9]

VEHICULE ELECTRIQUE : UNE NECESSAIRE ADAPTATION DU BUSINESS MODEL

Alors que la technique est au point depuis la fin du 19ème siècle, les ventes de véhicules électriques restent encore très marginales. Aujourd'hui, l'attente et l'engouement du public sont désormais très forts pour la propulsion électrique, avec l'arrivée successive des technologies hybrides, des véhicules de partage type « Autolib' », de l'avènement de gammes électriques chez certains grands constructeurs, de courses de monoplace électrique, les consommateurs ont aujourd'hui adhéré à l'alternative proposée. Cependant, la consommation de masse peine à s'imposer, indispensable pourtant pour permettre des baisses de coûts significatives dans la fabrication des batteries, élément clé de la compétitivité face au véhicule thermique.

Le modèle économique des firmes automobiles est bâti autour de deux grands piliers :

- la vente de voitures qu'elles soient neuves ou d'occasion
- la vente de produits et de pièces détachées sur les anciens et nouveaux produits

Ce second pilier représente une part non négligeable du chiffre d'affaires réalisé. La vente de produits et de pièces détachées représente en moyenne 40% du chiffre d'affaires des constructeurs automobiles selon le Groupement National de Formation Automobile (GNFA). Il s'agit donc d'un revenu vital dans leur activité sur lequel les groupes automobiles restent extrêmement attentifs et discrets.

Or en investissant le marché de la voiture 100% électrique, les fabricants doivent faire l'impasse sur une part importante des pièces détachées. En effet, les utilisateurs n'ont plus à remplacer un nombre important de pièces d'usures mécaniques que l'on retrouve dans les voitures thermiques ou même hybride (échappement, courroie de distribution, bougies, ... exit également les vidanges).

[9] Pour PwC, l'économie collaborative pourrait générer 83 milliards d'euros de chiffre d'affaires en Europe d'ici 2025 – pour en savoir plus :

- http://www.pwc.fr/fr/espace-presse/communiques-de-presse/2016/septembre/economie-collaborative-prevision-de-83-milliards-d-euros-ca.html
- http://www.coface.fr/Actualites-Publications/Actualites/Uberisation-de-l-economie-impact-positif-sur-l-emploi-en-France-mais-cela-va-t-il-durer

En se séparant de ces consommables et des services autour des pièces d'usures, les constructeurs automobiles perdraient 20% de leur chiffre d'affaires, car les pièces détachées qui sont directement liées à la propulsion mécanique représentent pour moitié du chiffre d'affaires des pièces détachées.

Cette manne importante, les constructeurs ne veulent pas la voir disparaitre. Pour ce faire, les constructeurs automobiles ont imaginé un modèle économique pour la voiture électrique qui repose soit sur la création d'une rente ou soit sur un prix de vente élevé.

En effet, pour compenser cette perte de chiffre d'affaires, ils ont mis en place un système de location de batteries. Généralement perçue mensuellement, cette rente vient combler le manque à gagner sur les consommables et services autour des pièces d'usures. De plus, cette solution présente l'avantage d'offrir aux groupes automobiles des revenus stables, captifs et pérennes.

Pour les constructeurs qui proposent des formules d'acquisition sans location de batteries, ces derniers compensent la perte de revenu sur les consommables d'usures par un prix de vente élevé du véhicule. Une voiture 100% électrique est vendue en moyenne 2,5 fois plus qu'une voiture thermique ou hybride.

Tesla est d'ailleurs l'un des rares fabricants à ne pas faire payer de location de batteries à ses clients. Son business model est en rupture avec le modèle économique des acteurs historiques. Dans son plan de développement et grâce à la construction d'une nouvelle usine de batteries, le constructeur américain sera d'ici fin 2017, en mesure de proposer un nouveau coupé à seulement 35000 dollars.

Pour faire de la voiture 100% électrique, un véhicule adopté en masse par les consommateurs, les groupes automobiles doivent repenser leur business model. En 2015, le marché des voitures électriques a représenté seulement 0,6% de part de marché en France et devrait rester sous les 1% en 2016.

Les constructeurs peuvent trouver des relais de croissance via des nouveaux services digitaux. En effet, l'arrivée du numérique peut permettre aux constructeurs de vendre de nouvelles offres qui prendront le relais sur cette perte de chiffre d'affaires. Le développement des services de géolocalisation pour les bornes de recharges, le suivi des réparations, le partage de son véhicule ou encore l'avènement de la voiture autonome sont autant d'initiatives qui génèreront des sources de revenus supplémentaires que les constructeurs peuvent capter.

Il est encore temps pour les acteurs historiques de revisiter en profondeur leur business model associé à la voiture électrique.

Bloomberg estime quant à lui que d'ici à 2022, le coût complet d'un véhicule électrique (sur l'ensemble de sa durée de vie) aura diminué au niveau de son équivalent thermique. Il s'agira alors du point de décollage de l'industrie. Selon l'analyste, les véhicules électriques capteront plus du tiers de ventes de véhicules neufs en 2040. [10]

[10] Véhicule électrique : une nécessaire adaptation du business model – adapté de :

- http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/voiture-electrique-reinventer-le-business-model-626745.html
- https://www.bloomberg.com/features/2016-ev-oil-crisis/

ACTUALITES DES ONG

LES AMIS DE LA TERRE ALERTENT SUR UN RETOUR DES ACTIVITES EXTRACTIVES EN FRANCE

Alors qu'une nouvelle proposition de loi sur le code minier a été déposée à l'Assemblée nationale, et qu'une demande de prolongation de permis de gaz de schiste dans le Sud-Ouest a été rejetée, la question extractive semble refaire surface en France. C'est le constat dressé par un rapport des Amis de la Terre qui alerte sur la possible relance minière et pétrolière, lorsque le contexte économique et politique sera de nouveau favorable, « *dans un futur peut-être proche* ».

Le rapport « *Creuser et forer, pour quoi faire ? Réalités et fausses vérités du renouveau extractif en France* », décrypte la situation réelle du secteur extractif français, et démonte un à un les arguments martelés pour promouvoir une relance et obtenir l'acceptabilité sociale de ces projets aux lourds impacts sociaux, environnementaux et climatiques.

Pour l'ONG, les pressions politiques et industrielles pour promouvoir un renouveau extractif sont toujours bien réelles, et suivies de faits concrets. Côté hydrocarbures par exemple, on compte encore 55 permis en cours de validité, et 132 demandes en attente, concernant principalement des gaz et huiles de schiste.

Les industriels et de nombreux responsables politiques, y compris au gouvernement, multiplient les promesses pour redorer l'image de ce secteur : en France les mines et les forages seront « *propres* » et « *responsables* », ils nous libéreront de notre dépendance vis-à-vis de la Chine et de la Russie, et ils créeront une manne d'emplois dans nos territoires. Pourtant, pour les Amis de la Terre, ces arguments confrontés à la réalité des faits, à commencer par les lourds passifs miniers encore présents à Salsigne, ou dans le Limousin, « *ne tiennent pas et se révèlent de simples mirages visant à amadouer les populations locales et faire taire les critiques* ».

Les Amis de la Terre France continueront donc de se mobiliser, aux côtés des collectifs citoyens, pour faire obstacle à cette relance minière et pétrolière. Dans leur nouveau rapport, ils font des recommandations concrètes aux pouvoirs publics, afin de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et aux métaux :

- cesser tout investissement dans les énergies fossiles ;
- allonger la durée de vie des produits et acter une politique nationale de recyclage ;
- mettre en place une consultation réelle et contraignante des populations ;
- remédier aux impacts environnementaux des projets miniers et pétroliers ;

Pour l'ONG, il en va de la cohérence des politiques publiques de la France, et du respect de nos engagements internationaux, notamment en matière de lutte contre le changement climatique.[11]

LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BANGLADESH RESTE UN FLEAU

Alors que l'Accès à l'éducation secondaire universelle a été adoptée comme l'un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies l'an passé, le travail des enfants reste un fléau au Bangladesh. C'est le constat dressé par le rapport de l'Overseas Development Institute publié en décembre dernier, qui a mené une enquête de terrain dans huit *Thanas* (unités administratives) de la ville de Dhaka.

[11] Les Amis de la Terre alertent sur un retour des activités extractives en France – pour en savoir plus :

- http://www.novethic.fr/breves/details/les-amis-de-la-terre-alertent-sur-les-dangers-dun-renouveau-extractif-en-france.html
- http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapport_extractivisme_web.pdf

Le constat est alarmant : parmi les 2700 foyers étudiés, 15% des enfants de 6 à 14 ans travaillent 64 heures par semaine en moyenne. Un chiffre qui monte à 50% lorsque les enfants ont 14 ans ou plus.

La plupart travaillent dans les chaînes d'approvisionnement des plus grandes marques, précise l'ODI. Parmi ces jeunes, deux tiers des filles travaillent dans des usines de confection de vêtements où les niveaux de sécurité sont extrêmement faibles. 36% des garçons et 34% des filles ont par ailleurs déclaré subir une « *fatigue extrême* » due au travail.

La majorité des familles interrogées par l'ODI souhaiteraient que leurs enfants bénéficient d'une éducation scolaire mais leur revenu ne le permet pas. L'organisme fait plusieurs propositions pour contrer le problème, notamment :

- augmenter l'âge minimum de scolarité obligatoire de 10 à 14 ans ;
- accroître le financement de l'éducation à 4 à 5% du PIB du pays, avec une attention particulière portée au zones d'extrême pauvreté ;
- développer les programmes financiers incitatifs afin que les parents d'enfants des bidonvilles puissent « supporter » le non-travail de leurs enfants ;
- renforcer les amendes imposées aux entreprises employant des travailleurs en dessous de l'âge légal… [12]

PARADIS FISCAUX : UN MANQUE A GAGNER CONSIDERABLE POUR LES ETATS, DENONCE OXFAM

Dans le rapport « La bataille des paradis fiscaux », publié en décembre, l'ONG Oxfam révèle son classement des 15 pires paradis fiscaux au monde, auxquels les entreprises ont recours pour échapper à l'impôt. Ces paradis fiscaux alimentent une dangereuse concurrence fiscale qui voit les Etats du monde entier réduire considérablement l'imposition des entreprises pour attirer des investissements privés sur leur territoire.

Des îles paradisiaques, des pays de l'Asie de l'Est et des Etats membres de l'Union européenne figurent parmi les 15 pires paradis fiscaux selon le classement d'Oxfam. Les voici par ordre de nocivité de leurs politiques fiscales : (1) Bermudes (2) Îles Caïmans (3) Pays-Bas (4) Suisse (5) Singapour (6) Irlande (7) Luxembourg (8) Curaçao (9) Hong Kong (10) Chypre (11) Bahamas (12) Jersey (13) Barbade, (14) Maurice et (15) Îles Vierges britanniques.

Oxfam dresse ce classement en s'appuyant sur les politiques fiscales des pays encourageant les formes les plus extrêmes d'évasion fiscale des entreprises. Le rôle des paradis fiscaux n'est pas neutre : ils aident les grandes entreprises à soustraire aux États des milliards de dollars de recettes fiscales par an et soutiennent un système économique dangereusement inégalitaire, compromettant la redistribution des richesses et empêchant de mettre fin à la pauvreté et aux inégalités.

Il n'est ainsi pas étonnant de voir figurer dans cette liste des pays bien connus pour avoir été au cœur de scandales d'évasion fiscale qui ont fait la une des médias. Par exemple l'Irlande, qui a accordé à Apple des avantages fiscaux illégaux permettant au géant mondial de l'informatique de payer seulement 0,005 % d'impôts dans le pays. Ou encore le Luxembourg, théâtre du scandale LuxLeaks et des enquêtes de la Commission européenne sur les accords secrets que le pays aurait conclus avec Engie, McDonald's, Fiat et Amazon.

[12] Le travail des enfants au Bangladesh reste un fléau – pour en savoir plus :

- http://www.novethic.fr/breves/details/bangladesh-64-h-de-travail-en-moyenne-pour-les-enfants-pauvres.html
- https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11145.pdf

Mais pour l'ONG, ces paradis fiscaux ne sont que la partie visible de l'iceberg. S'ils ont certainement une grande part de responsabilité dans le nivellement vers le bas du taux d'imposition des sociétés, aucun pays n'y échappe. Les États du monde entier réduisent la fiscalité des entreprises dans l'espoir de les attirer sur leur territoire. Le taux moyen d'imposition des sociétés dans les pays du G20 est ainsi passé de 40% il y a 25 ans à moins de 30% aujourd'hui. La France aussi n'est pas en reste, car elle vient d'adopter une baisse progressive de son taux d'imposition sur les sociétés, de 33% à 28%.

Les impôts sur les bénéfices des entreprises génèrent des recettes supplémentaires pour les budgets nationaux qui, lorsqu'elles sont investies dans les services publics tels que l'éducation et la santé, réduisent les inégalités en redistribuant les richesses.

Mais lorsque les États réduisent la charge fiscale des multinationales, pour combler ce manque à gagner, ils peuvent soit réduire les dépenses essentielles et indispensables pour lutter contre les inégalités et la pauvreté, soit augmenter d'autres impôts touchant des tranches moins aisées de la société, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette tendance est clairement confirmée par les derniers chiffres de l'impôt dans les pays de l'OCDE, où une baisse de 0,8% du taux d'imposition sur les sociétés entre 2007 et 2014 a été en partie compensée par une hausse de 1,5% du taux moyen de TVA entre 2008 et 2015.

Le G20 et l'OCDE ont récemment conclu un important processus multilatéral destiné à lutter contre l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert de bénéfices, appelé plan BEPS (Base Erosion and Profit Shifting). Ce projet vise à garantir que les États soient en mesure d'imposer les bénéfices des entreprises là où ceux-ci ont été générés (et non pas où ils ont été transférés pour échapper à l'impôt). Cependant, depuis l'accord BEPS, plusieurs pays européens ont annoncé ou prévu une baisse des taux d'imposition sur les entreprises.

Ceux qui paient le prix de cette concurrence irresponsable sont donc les citoyens, en particulier les plus pauvres, avec l'augmentation des impôts sur le revenu des particuliers et la réduction de services essentiels, comme la santé et l'éducation. Pour Oxfam, l'évasion fiscale des multinationales coûte au moins 100 milliards de dollars par an : une somme qui permettrait d'assurer la scolarisation des 124 millions d'enfants non scolarisés dans le monde…

Pour que les multinationales ne puissent plus se soustraire à leurs obligations vis-à-vis des sociétés au sein desquelles elles génèrent leurs bénéfices, les politiques fiscales internationales doivent changer. Oxfam appelle notamment les Etats à collaborer pour mettre fin à cette course folle à la concurrence fiscale et à créer une instance fiscale internationale qui encadre et coordonne une coopération fiscale incluant tous les pays sur un pied d'égalité.[13]

GREENPEACE RAPPELLE LE ROLE DE LA PROTECTION DES FORETS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Dans une tribune parue le 3 janvier, Greenpeace rappelle l'importance de la forêt pour relever le défi du changement climatique. L'ONG appelle les Etats à tenir l'objectif Zéro déforestation.

Dans la mesure où elles constituent des puits de carbone importants et irremplaçables, les forêts régulent les équilibres climatiques. La destruction des forêts est responsable d'environ 12 à 17% des émissions mondiales de gaz à effet de serre : presque autant que le secteur du transport mondial (avions, voitures, camions, bateaux et trains). La forêt absorbe en effet les émissions de CO_2 comme une éponge. Elle capture

[13] Paradis fiscaux : un manque à gagner considérable pour les Etats, dénonce Oxfam – pour en savoir plus :

- http://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/la_bataille_des_paradis_fiscaux_dec2016-fr.pdf
- http://www.oxfamfrance.org/actualites/justice-fiscale/bataille-des-paradis-fiscaux
- http://www.challenges.fr/economie/bermudes-irlande-pays-bas-quels-sont-les-15-plus-grands-paradis-fiscaux-du-monde_442711

le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère via la photosynthèse et le stocke aussi bien dans le bois que dans les sols et tourbières.

Si les discussions en cours au niveau international se focalisent beaucoup sur les façons de renouveler notre système énergétique, afin notamment de parvenir à 100% d'énergies renouvelables le plus vite possible, ce n'est pour autant pas l'unique moyen de combattre le changement climatique. Protéger les forêts doit être aussi une priorité absolue, parce qu'une forêt coupée contribue au dérèglement climatique, tandis qu'une forêt debout en atténue les effets.

Or les forêts primaires, à savoir celles qui sont encore indemnes de toute intervention humaine, ne peuvent être remplacées par des plantations : elles constituent un patrimoine écologique inestimable, accumulé par des siècles de vie naturelle. Le groupe spécial d'experts techniques sur la biodiversité et les changements climatiques (AHTEG) de la Convention sur la diversité biologique (CBD) souligne ainsi que : « *les forêts primaires présentent généralement une densité en carbone, une diversité biologique et une résistance plus élevée que les autres écosystèmes forestiers, notamment les forêts naturelles modifiées et plantations*. »

Greenpeace regrette cependant que les forêts, et en premier lieu les forêts primaires, sont aujourd'hui menacées par l'exploitation forestière industrielle comme par l'agrobusiness. Aujourd'hui la forêt boréale, l'un des plus grands puits de carbone terrestre mondial, est dégradée par une industrie forestière qui n'hésite pas à raser des parcelles entières pour récolter du bois, de même qu'elle souffre de la multiplication des feux de forêts liés à l'activité humaine.

Quant aux forêts tropicales (Amazonie, Bassin du Congo, Indonésie), elles sont attaquées d'un côté par le trafic de bois illégal, de l'autre par l'expansion des pâturages : l'élevage bovin est en effet responsable de 80% de la déforestation amazonienne, ce qui représente 14% de la déforestation annuelle de la planète. Pour finir, l'extension des plantations liées à l'agriculture, comme l'huile de palme, nécessitent le plus souvent de déboiser de vastes parcelles.

A titre d'exemple, la forêt indonésienne est régulièrement ravagée par des feux de forêts qui permettent de dégager, tout en les fertilisant, de vastes parcelles de tourbières afin d'y planter des palmiers à huile. Or, en 2015, les feux en Indonésie ont rejeté en quelques mois à peine plus de CO_2 que l'ensemble du Royaume-Uni en une année.

Sans compter que le changement climatique fragilise les forêts, plus vulnérables aux incendies. Dans une étude publiée en octobre dernier par la revue Proceedings of the National Academy of Sciences, des chercheurs américains estiment que le changement climatique est le principal coupable de l'augmentation des superficies forestières réduites en cendre dans l'ouest des États-Unis. L'augmentation des températures est ainsi en cause dans la propagation et la durée sans précédent des incendies de forêts en Alaska, où près de 2,1 millions d'hectares ont brûlé en 2015, soit la deuxième plus grande superficie depuis le début des observations en 1940. Selon ces chercheurs, « *le changement climatique induit par les humains pourrait avoir accru le risque de ces incendies pendant la saison des feux de 34 à 60%* ».

En 2011, la Convention sur la biodiversité biologique (CBD) s'est donné une liste d'objectifs stratégiques à atteindre en 2020 : ce sont les objectifs dits « d'Aichi ». Parmi eux, l'objectif n°5 prévoit que « *d'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, soit réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats soient sensiblement réduites.* », et l'objectif n°15 que « *d'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone soient améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification*. »

La dernière édition de la CBD a eu lieu à Cancún fin 2016. Elle a accouché d'un accord signé par 167 parties, dans lequel les États s'engagent à tout faire pour que les objectifs d'Aichi soient bel et bien respectés d'ici 2020. Pour l'instant, seuls 5% des États signataires semblent en passe de pouvoir tenir leurs engagements.

En 2014, la Déclaration de New York sur les Forêts formulée sous l'égide de l'ONU, a également constitué un engagement ambitieux de nombreuses parties prenantes (des dizaines de gouvernements, plus d'une trentaine des plus grandes entreprises mondiales et plus de 50 organisations de la société civile et des communautés autochtones) pour réduire les pertes forestières naturelles de moitié d'ici 2020, en s'efforçant d'y mettre fin d'ici 2030. Atteindre ces objectifs permettrait d'éliminer une pollution carbonique équivalente à ce que représentent actuellement les émissions d'un pays comme les États-Unis (soit 4,5 à 8,8 milliards de tonnes de pollution carbonique par an). A titre de comparaison, si la déforestation qui touche les forêts tropicales était un pays, elle serait l'un des pays les plus émetteurs au monde.

Enfin, l'Accord de Paris conclu à la COP21 précise dans son article 5 que « *les Parties sont invitées à prendre des mesures pour appliquer et étayer […] les démarches générales et les mesures d'incitation positive concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation de la forêt, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.* »

Dans cette dynamique d'incitation financière, le fonds UN-REDD a été lancé en 2008 pour apporter une aide aux pays en développement sur la base de projets nationaux (dits REDD+), élaborés dans l'optique de réduire la déforestation et d'amoindrir la pression économique qui pèse sur les forêts. Ces projets sont financés par des bailleurs internationaux.

En outre, cet automne 2016 se tenait à Marrakech la COP22, dont le mandat était de donner suite à l'Accord de Paris en concentrant les discussions sur les dispositifs d'action concrets à mettre en œuvre, notamment pour pouvoir mesurer la contribution effective de chaque pays à l'effort climatique international.

Même si la question de la préservation des forêts a encore eu (trop) peu de place dans les négociations officielles, il semble que l'attention globale portée à cet enjeu commence à grandir. Plusieurs événements parallèles y étaient dédiés. Plusieurs scientifiques ont pu souligner l'urgence de s'occuper plus concrètement de la sauvegarde des forêts pour combattre le changement climatique. Et l'exemple du moratoire sur le soja en Amazonie, dont Greenpeace a été l'un des principaux artisans, a été mentionné comme une voie à suivre, notamment en ce qui concerne la collaboration du secteur privé et du secteur public dans la mise en place de politiques protectrices pour les forêts.

La COP22 a également produit son lot d'annonces. Parmi elles, un (énième) moratoire sur le déboisement des tourbières en Indonésie, une transformation du Code forestier brésilien ou encore un partenariat entre Google et la FAO pour la création de l'outil Collect Earth, outil open-source capable de produire des images satellite haute définition des forêts et de leur dégradation.

Notons également que la Tropical Forest Alliances (TFA), composée notamment de sept États africains (qui représentent à eux seuls 250 millions d'hectares de forêt tropicale – soit 13% environ du total mondial), a signé lors de la COP22 une déclaration dans laquelle ses membres s'engagent à protéger la forêt tropicale de l'exploitation d'huile de palme non durable.

Des progrès apparaissent donc peu à peu au niveau de la diplomatie environnementale. Mais pour Greenpeace, les quatre points suivants doivent être beaucoup plus sérieusement inclus dans les discussions climatiques internationales à venir :

1. Les secteurs foncier et forestier ont besoin d'un système d'évaluation indépendant, clair et transparent des émissions et retenues de CO_2 qui leur sont liées, afin d'inciter à l'arrêt de la déforestation ainsi qu'à la restauration des forêts et autres puits de carbone naturels.

2. Les pays en développement ont besoin d'un soutien financier additionnel du Fonds vert pour le climat ou d'autres donateurs bilatéraux pour la préservation et la restauration des forêts ; tout en évitant absolument les mécanismes de crédits-carbone ou toute autre logique compensatoire qui consiste à troquer la préservation d'une forêt ici contre des droits à polluer ailleurs.

3. Dans les contributions nationales à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (INDCs), doivent apparaître des objectifs plus ambitieux quant à la préservation des forêts. Car ils sont pour le moment inadéquats en ce qui concerne les pays en voie de développement, et virtuellement inexistants en ce qui concerne les pays développés. Plus largement, ce sont les INDCs dans leur ensemble qui, selon les scientifiques, doivent être revues à la hausse pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

4. Enfin, il est temps d'avancer franchement dans la reconnaissance officielle des droits fonciers des peuples autochtones, qui sont les premiers défenseurs des forêts.[14]

FOCUS : CHANGEMENT CLIMATIQUE

COP21, UN AN APRES : LES ENTREPRISES SONT-ELLES TOUJOURS MOTEURS DE L'ACTION CLIMATIQUE ?

Des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) initié en septembre 2015 par les Nations unies ou l'Accord de Paris en faveur d'une réduction substantielle des gaz à effet de serre, ces engagements étatiques ne peuvent se réaliser sans le plein investissement du secteur privé.

Il y a un an, lors de la COP21, les entreprises ont plaidé pour la clarté des engagements politiques. Un cadre stratégique clair formaliserait bon nombre des mesures volontaires que les entreprises ont déjà prises en matière de durabilité environnementale. Les entreprises peuvent à la fois fournir la technologie et influencer le comportement du consommateur pour affecter le changement climatique, mais elle a besoin d'un appui des politiques publiques.

Ces dernières années, les États-Unis se sont engagés de manière significative dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment avec le « Clean Power Plan » de Barack Obama. Et de nombreuses entreprises américaines ont suivi le mouvement.

En juillet 2015, plus de 300 entreprises avaient exprimé leur soutien au plan du président américain pour limiter les émissions de carbone des centrales électriques existantes en lui adressant une lettre. On pouvait y lire que leur appui était fermement ancré dans la réalité économique mondiale : « *Les solutions énergétiques propres sont des moyens rentables et novateurs de stimuler l'investissement et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus en plus, les entreprises s'appuient sur des solutions d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique pour réduire les coûts et améliorer les performances de l'entreprise* ».

L'enjeu n'est ainsi plus seulement environnemental, mais de plus en plus financier et constitue un élément déterminant de la rentabilité et de la performance économique des entreprises. Plus que l'abolition des

[14] Greenpeace rappelle le rôle de la protection des forêts pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – adapté de :
- http://forets.greenpeace.fr/preserver-les-forets-pour-relever-le-defi-climatique?_ga=1.222862365.727064033.1483618944

Pour en savoir plus :
- http://www.pnas.org/content/113/42/11649.extract
- https://www.cbd.int/doc/press/2016/pr-2016-12-18-un-bidov-conf-en.pdf
- http://www.wwf.fr/?11020/Convention-sur-la-Diversite-Biologique--seuls-5-des-pays-en-voie-datteindre-les-objectifs-dAichi
- http://newsroom.unfccc.int/media/514893/new-york-declaration-on-forests_26-nov-2015.pdf
- http://www.un-redd.org/
- https://www.tfa2020.org/

objectifs environnementaux qui pourraient être offerts par le futur Président Donald Trump, les entreprises souhaitent surtout un cadre juridique clair et prévisible à long terme.

À ce jour, plus d'une centaine de sociétés – représentant plus de 3 milliards de dollars de bénéfices annuels – soutiennent la loi américaine sur les engagements climatiques à la Maison Blanche. De Coca-Cola à Facebook en passant par General Motors, les groupes ont convenu de poursuivre au cours des prochaines années une réduction de 50 % de leurs émissions de carbone, jusqu'à 80 % de réduction de l'utilisation de l'eau et zéro déforestation net dans leurs chaînes d'approvisionnement.

À la suite de la COP21, ce même groupe d'entreprises a appelé les gouvernements à prendre des mesures audacieuses au-delà de la conférence de Paris et a déclaré qu'ils étaient prêts à travailler ensemble sur « *l'un des plus grands défis mondiaux qui façonnera notre façon de faire des affaires aujourd'hui et dans les décennies à venir* ».

A un niveau global, la Coalition pour la tarification du carbone regroupe notamment diverses entreprises appelant à la mise en place d'un mécanisme de prix des émissions de gaz à effet de serre. Cette initiative – soutenue par la Banque mondiale, le Global Compact des Nations unies, le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques – est un partenariat volontaire entre des gouvernements nationaux et infranationaux, des entreprises et des organisations de la société civile.

Tous s'engagent à faire progresser le programme de tarification du carbone en travaillant ensemble à l'objectif à long terme d'un prix du carbone appliqué dans l'économie mondiale. Internaliser les effets associés aux émissions de carbone dans les décisions stratégiques des entreprises grâce à une taxe constitue l'un des moyens les plus puissants que les gouvernements doivent mettre en place auprès des entreprises et des ménages afin de les encourager à polluer moins en investissant dans des technologies plus propres et en adoptant des pratiques plus écologiques.

La taxe sur le carbone est ainsi une redevance imposée à la pollution par les gaz à effet de serre provenant principalement de la combustion d'énergies fossiles. Cela peut être fait en plaçant une surtaxe sur les carburants à base de carbone et d'autres sources de pollution comme les processus industriels.

Malgré cette voix commune, les désaccords persistent. Les principales sociétés pétrolières et gazières européennes ont choisi de s'engager dans ce dossier en plaidant publiquement pour des politiques de tarification du carbone et en renouvelant leur intérêt pour les investissements dans les énergies renouvelables.

Mais leurs homologues nord-américains ont maintenu la question du changement climatique à distance, en choisissant plutôt de souligner les réalités économiques et commerciales de la tarification du carbone. La scission au sein de l'industrie extractive reflète un débat plus large post-COP21, selon lequel la tarification du carbone, bien qu'étant une solution importante pour lutter contre le changement climatique, n'est pas la seule.

Au final, la COP21 aura entraîné une forte mobilisation de la société civile dans le monde, avec un engagement croissant des entreprises et des grands investisseurs. Simple communication, effet de mode ou véritable engagement ? En réalité, là n'est plus vraiment la question. Pour Lise Kingo, directrice générale du Pacte mondial des Nations unies, tous les acteurs doivent accélérer le mouvement : et si les entreprises ont un rôle central à jouer dans la lutte contre le changement climatique, le rythme des progrès dépendra fortement de l'action des gouvernements.[15]

[15] COP21, un an après : les entreprises sont-elles toujours moteurs de l'action climatique ? – pour en savoir plus :

- https://theconversation.com/cop21-un-an-apres-ou-en-sont-les-engagements-de-la-planete-business-69840
- http://www.cnsnews.com/news/article/mairead-mcardle/81-companies-including-google-coca-cola-apple-join-obamas-fight-against
- https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2015/10/19/fact-sheet-white-house-announces-commitments-american-business-act
- https://www.carbonpricingleadership.org/

OBLIGATION VERTE : LA POLOGNE COUPE L'HERBE SOUS LE PIED A LA FRANCE

Annoncée depuis plusieurs mois, la France a lancé le 3 janvier sa première obligation verte. Et non, la France ne sera pas le premier état à lancer une obligation verte, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la conférence sur la transition énergétique en avril 2016.

Largement relayée par la presse, l'annonce de la France est devenue caduque mi-décembre, lorsque la Pologne a effectivement émis une obligation d'État verte de 750 millions d'euros, destiné à financer la transition écologique. Cet emprunt, par l'Etat polonais, a certes suscité un certain attrait de la part des investisseurs, mais aussi un certain scepticisme, alors que la banque organisant l'opération, HSBC, n'a pas livré les détails des projets devant être financés par la levée de fonds.

Au niveau européen, la Pologne continue de trainer des pieds pour s'arrimer au train de la lutte contre le changement climatique. Et elle le fait très concrètement, en tentant de limiter la portée de la réforme du marché du carbone (voir par ailleurs), ou encore en freinant des quatre fers à propos de la contrainte carbone de l'agriculture et du transport.

Le Nigeria et le Luxembourg ont également annoncé un lancement imminent d'emprunts d'État pour financer la transition énergétique.

La France a donc lancé sa première obligation verte : « *à la différence des autres obligations émises par l'AFT, ce « green bond » à la française engage l'État à un travail d'identification des dépenses en faveur de la transition énergétique et écologique, et à un reporting des dépenses et investissements qui seront ainsi financés* » précise le ministère de l'Ecologie.

Selon une étude publiée en novembre par la Commission européenne, le marché des obligations vertes devrait représenter un marché total de 41 milliards de dollars en 2015, mais pourrait doubler en 2016. Pour l'instant, l'essentiel du marché est poussé par les organisations internationales comme les banques de développement type Banque Mondiale, Banque Européenne de Développement, les entreprises, les banques mais aussi les collectivités locales.

L'arrivée des Etats souverains, qui sont de gros emprunteurs, sur le marché, pourrait effectivement changer la donne en termes de volumes des emprunts et de taux d'intérêt pratiqués, mais pour l'heure, le marché des obligations vertes reste très minime : il ne représente que 0,13% du marché obligataire. Pour le développer, l'UE s'interroge sur l'opportunité de développer un standard commun, pour éviter que des fonds ne soient levés sans que des projets concrets, et vraiment écologiques, n'y soient associés.[16]

[16] Obligation verte : la Pologne coupe l'herbe sous le pied à la France – adapté de :
- http://www.euractiv.fr/section/climat-environnement/news/la-course-aux-obligations-vertes-nest-pas-indemne-de-green-washing/

Pour en savoir plus :
- http://ec.europa.eu/environment/enveco/pdf/potential-green-bond.pdf
- http://www.latribune.fr/economie/france/avec-son-obligation-verte-la-france-veut-peser-sur-la-finance-climat-628025.html
- http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/finance-verte-la-transparence-de-l-information-laisse-a-desirer-144139.html

KERING, PREMIER GROUPE FRANÇAIS A VOIR SA STRATEGIE CLIMATIQUE CERTIFIEE SCIENCE BASED TARGETS

La stratégie climatique du groupe Kering est bien en ligne avec les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement de la planète à +2°C d'ici 2050.

C'est ce que vient de certifier l'initiative Science Based Targets (SBT). Cette initiative a été lancée conjointement avec le WWF, le World Resources Institute, le Global Compact des Nations Unies et le CDP pour aider les entreprises à établir des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre basés sur des données scientifiques.

Conformément aux critères SBT, Kering s'engage à réduire de 50% ses émissions dans les Scopes 1, 2 et 3 (transport et distribution des marchandises, vols commerciaux, émissions générées par la production des carburants et de l'énergie) du Greenhouse Gas Protocol entre 2015 et 2025, d'une part, et à réduire de 40 % ses émissions du Scope 3 provenant des achats de biens et services, d'autre part.

Au-delà de cet engagement, Kering continuera à mesurer et monétiser ses émissions de gaz à effet de serre, ainsi que ses autres impacts environnementaux (pollution de l'air et de l'eau, consommation d'eau, production de déchets et utilisation des sols), tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, en s'appuyant sur son Compte de Résultat Environnemental (EP&L).

80% des 500 plus grandes entreprises du monde disposent d'objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) ou de gestion de l'énergie. Mais très peu prennent en compte la nécessité de contenir la hausse de la température moyenne mondiale en-dessous de 2°C. C'est dans ce contexte qu'a été lancée, en 2015, l'initiative Science Based Targets.

Aujourd'hui, 200 entreprises avec des émissions cumulées de 627 millions de tonnes d'équivalent de CO_2 par an y adhèrent et s'engagent ainsi à aligner leurs objectifs chiffrés avec la trajectoire d'un réchauffement global sous les 2°C. Science Based Targets connaît un certain engouement puisque depuis son lancement, deux entreprises en moyenne y ont adhéré chaque semaine.

Parmi ces 200 entreprises, 26 ont déjà vu leurs objectifs approuvés, en ligne donc avec les 2°C. On y trouve notamment Coca Cola, Dell, General Mills, Kellogg, Procter & Gamble, Sony ou Thalys.

Toutes les entreprises – y compris les industries à forte intensité carbone, telles que l'énergie, les produits chimiques et l'acier – peuvent adhérer. Les cibles fondées sur la science aident à stimuler l'innovation, réduire les coûts et améliorer la rentabilité. En France, 19 entreprises comme Renault, Carrefour, Sodexo, Seb ou encore L'Oréal s'inscrivent dans la démarche Science Based Targets, mais seul Kering a désormais vu ses objectifs approuvés.[17]

[17] Kering, premier groupe français à voir sa stratégie climatique certifiée Science Based Targets – pour en savoir plus :
- http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/science-based-targets-des-objectifs-alignes-avec-les-2-c-144161.html
- http://www.kering.com/fr/dev-durable/actualite/kering_premier_groupe_de_luxe_dont_les_objectifs_carbone_sont_certifies_par
- http://sciencebasedtargets.org/

LA CHINE ADOPTE UNE TAXE SUR LES EMISSIONS POLLUANTES

Le gouvernement chinois a annoncé la mise en place d'une loi taxant les émissions polluantes des activités industrielles, une première du genre. Une semaine après un épisode de pollution extrême dans tout le nord du pays, le Parlement chinois, a voté dimanche 25 décembre une taxe sur les rejets de polluants dans l'air, l'eau, le sol, ou encore sur la pollution sonore. Mais ni le dioxyde de carbone (CO_2) – qui sera couvert l'an prochain par un marché global d'échanges de quotas –, ni les déchets nucléaires ne sont concernés. La taxe sera appliquée à partir de janvier 2018.

Pour l'industrie lourde, les mines de charbon ou les centrales thermiques, la taxe sera un coût supplémentaire. Elles devront par exemple payer 12 yuans (1,65 euro) par 0,95 kg de dioxyde d'azote ou de soufre rejeté, des polluants atmosphériques particulièrement nocifs. Les mines seront taxées à hauteur de 15 yuans par tonne de déchets, et jusqu'à 1000 yuans pour une tonne de déchets « dangereux ». Les centrales thermiques paieront quant à elles 25 yuans par tonne de cendres. La mesure pourrait rapporter 30 milliards de yuans par an, selon le ministère de l'environnement.

Annoncé depuis plus de trois ans, le texte a fait l'objet d'âpres débats, notamment entre les ministères de l'environnement et de l'industrie, mais aussi entre les gouvernements locaux, quant à l'allocation des bénéfices de cette taxe. Les puissants lobbys industriels (sidérurgie, charbon, ciment…) ont aussi alerté sur le risque de perte de compétitivité, alors que leurs secteurs sont déjà soumis à un plan de réduction de leurs surcapacités.

Les avis divergent sur l'efficacité de la taxe. Si certains parlent de « *tournant* » par rapport à l'ensemble des charges qui s'appliquaient auparavant à la discrétion des autorités locales, souvent complaisantes, l'ONG Greenpeace estime que la taxe est trop faible pour avoir un impact. Le coût du kilowattheure issu du charbon augmentera de 0,004 yuan, selon les calculs de l'ONG, alors que son coût pour l'environnement est estimé entre 0,1 et 0,3 yuan. Mais selon la loi adoptée, les gouvernements locaux seront les bénéficiaires des revenus fiscaux et cela va encourager une surveillance et un contrôle local plus efficace.

L'adoption du texte marque un changement d'attitude des autorités chinoises à l'égard de la pollution, après des années où la croissance économique était le seul objectif. En mars 2014, le premier ministre chinois, Li Keqiang affirmait que la Chine était « *en guerre contre la pollution* ». Depuis, les performances environnementales entrent en compte dans l'évaluation des officiels locaux.

Après la vague de pollution atmosphérique intense qui a touché un tiers de la population chinoise du 16 au 21 décembre, clouant des avions au sol tant la visibilité était faible, le président chinois, Xi Jinping, a appelé à « *utiliser les énergies propres autant que possible* » pour le chauffage dans le nord de la Chine. Il a cité le gaz naturel ou l'électricité. A Pékin, l'adoption progressive de chaudières à gaz pour remplacer les centrales à charbon a déjà permis de réduire la concentration dans l'air des produits les plus toxiques, comme l'arsenic, le plomb ou le cadmium, d'après Greenpeace.[18]

[18] La Chine adopte une taxe sur les émissions polluantes – pour en savoir plus :

- http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/12/27/la-chine-adopte-une-taxe-sur-les-emissions-polluantes_5054392_3244.html
- http://www.reuters.com/article/us-china-environment-idUSKBN14E05T

EMISSIONS DE METHANE : 60% D'ORIGINE HUMAINE

Les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) seraient responsables à elles seules de près de 80% du réchauffement climatique observé. Elles focalisent à ce titre l'attention publique mais les émissions de méthane (CH_4) ont également un impact important en matière de réchauffement et la concentration de ce gaz à effet de serre dans l'atmosphère a fortement augmenté ces dernières années.

Les émissions mondiales de méthane se sont élevées en moyenne à 558 millions de tonnes par an entre 2003 et 2012 selon les dernières données disponibles. Ces émissions de méthane seraient pour environ 60% d'origine anthropique et pour 40% d'origine naturelle (zones humides, dégel du permafrost libérant des hydrates de méthane,…).

Près de 60% des émissions liées aux activités humaines sont elles-mêmes imputées à l'agriculture et au traitement de déchets. L'élevage de ruminants (éructations des ruminants, fermentation des fumiers) et la culture du riz basée sur l'inondation de parcelles sont des activités particulièrement émissives de méthane.

Environ 30% des émissions anthropiques de méthane proviendraient par ailleurs de l'exploitation et du transport d'énergies fossiles. Les 10% d'émissions anthropiques restantes seraient dues à la combustion de biomasse et de biocarburants (essentiellement à la combustion du bois).

Une tonne de méthane est réputée avoir un pouvoir de réchauffement global (PRG) 84 fois plus élevé en moyenne qu'une tonne de CO_2 sur une période de temps de 20 ans. Compte tenu de sa courte durée moyenne de séjour dans l'atmosphère (de l'ordre de 9 ans), son PRG diminue par rapport au CO_2 au fil du temps. Sur une période de 100 ans, échelle de temps généralement retenue dans les bilans d'émissions, chaque tonne de méthane est créditée d'un PRG de 28 et est ainsi comptabilisée comme 28 tonnes d'équivalent CO_2.

Le fait que la concentration de méthane ait plus que doublé depuis 1750 est d'autant plus préoccupant que la recherche sur le sujet reste modeste par rapport aux travaux sur le CO_2. Si bien que le méthane, qui est mesuré sérieusement depuis les années 1980, reste entouré d'un certain mystère. Ainsi, la stabilisation de la concentration entre 2000 et 2006 n'a pas trouvé d'explication qui fasse consensus. Ni son rebond, depuis 2012, qui est supérieur au plus sombres des scénarii du GIEC.

La croissance des émissions, constatée au niveau global, progresse toutefois plus dans certaines régions du globe : l'Amérique du Sud, l'Asie du Sud-Est et la Chine. Les régions tropicales sont plus émettrices pour des raisons naturelles : elles concentrent les zones humides, naturellement émettrices de méthane.[19]

ACCORD POUR DIMINUER LA POLLUTION DU TRANSPORT MARITIME

Jeudi 27 octobre, l'industrie maritime a décidé de s'attaquer à la pollution du pétrole « bunker ». Réunie à Londres, l'Organisation maritime internationale (OMI), une entité des Nations unies, a adopté une résolution pour réduire sa teneur maximale en soufre de 3,5 % à 0,5 % à partir de 2020. La tentative des opérateurs du secteur pétrolier de repousser la date d'application à 2025 a finalement été rejetée. Pour l'industrie maritime, c'est la première fois que sont adoptées des normes sur la pollution atmosphérique qui vont avoir un vrai effet.

Les énormes cargos porte-conteneurs qui sillonnent les océans fonctionnent avec ce carburant, le moins cher de tous, mais aussi l'un des plus sales au monde, un résidu visqueux du pétrole, lourd et difficile à brûler.

---

[19] Emissions de méthane : 60% d'origine humaine – pour en savoir plus :

- http://www.connaissancedesenergies.org/gaz-effet-de-serre-dou-proviennent-les-emissions-de-methane-170104
- http://www.globalcarbonproject.org/methanebudget/16/files/GCP_MethaneBudget_2016.pdf
- http://www.euractiv.fr/section/climat-environnement/news/les-emissions-de-methane-progressent-mysterieusement/

Ce pétrole « bunker » est ce qui reste après avoir raffiné les autres produits pétroliers – essence, naphta ou encore diesel – qui sont plus légers. Dans ce produit se trouvent des résidus de métal, de la cendre, et surtout beaucoup de soufre.

Le pétrole bunker a longtemps été très utilisé, notamment pour faire tourner certaines centrales électriques. Mais en Europe, les pluies acides, chargées de soufre, ont poussé les pays à réagir dans les années 1980. Les Etats-Unis ont fait de même, prenant conscience que les émissions de particules fines de ce carburant étaient très dangereuses pour la santé.

Progressivement, l'industrie maritime est devenue la dernière à utiliser ce fuel à grande échelle. Le produit est tellement visqueux qu'il faut dans un premier temps le chauffer avant de le brûler dans les énormes moteurs des cargos. Pour les populations, le danger est réel : les navires ne se contentent pas d'émettre leur pollution au milieu des océans. La grande majorité du trafic passe près des côtes, et les particules fines peuvent être transportées à des centaines de kilomètres par les vents.

Montrée du doigt, l'industrie a commencé à réagir. En 1997, un standard à 4,5 % de soufre au maximum a été adopté, abaissé à 3,5 % en 2012. Mais ce taux reste 3500 fois supérieur aux normes actuelles pour les voitures diesel, par exemple. Ce qui signifie qu'un gros porte-conteneurs peut polluer autant que 50 millions d'automobiles.

L'Europe a été la première à aller plus loin. Dans la mer Baltique, la mer du Nord et la Manche, où le trafic maritime est dense et proche de côtes très peuplées, la norme a été abaissée à 0,1%. L'Amérique du Nord et quelques régions de Chine ont fait de même.

Restait à imposer un standard à l'ensemble de la planète. Dès 2008, l'OMI s'est entendu sur le plafond de 0,5%. Mais la date d'application demeurait incertaine. Sous l'impulsion de l'industrie pétrolière, qui possède plusieurs sièges d'observateurs à l'OMI, une offensive a été lancée pour la repousser à 2025. L'argument-clé : il n'y aura pas assez de carburant répondant aux nouvelles normes pour fournir les quelque 50000 navires commerciaux de la planète.

Face à la menace, l'OMI a commandé une étude sur la disponibilité de ce carburant. Ses conclusions sont claires : dans toutes les circonstances, il devrait y en avoir suffisamment d'ici à 2020. Jeudi, plusieurs grands pays émergents ont tenté une dernière contre-attaque. La Russie, le Brésil, la Thaïlande ou encore l'Inde ont plaidé pour cinq années supplémentaires. Ils ont abandonné, leur position étant trop minoritaire.

L'adoption de nouvelles normes concernant le soufre n'est qu'un petit pas de l'industrie maritime dans la lutte contre la pollution. Sur le plan climatique, ses émissions de CO_2 ne représentent aujourd'hui que 2% des émissions mondiales, mais elles risquent de fortement augmenter avec le développement du commerce mondial. Le secteur n'est en outre assujetti à aucune tarification du carbone. Certains pays, Europe en tête, appellent à s'atteler à cette question. Mais l'OMI n'a proposé que l'engagement de présenter une feuille de route détaillée en 2018.[20]

CLIMAT : LES VILLES A LA POINTE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans un rapport intitulé « Deadline 2020 : comment les villes vont faire le job », le réseau des villes pour le climat C40, détaille les politiques à mettre en œuvre pour s'attaquer au changement climatique dans les années à venir.

[20] Accord pour diminuer la pollution du transport maritime – adapté de :

- http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/10/28/accord-majeur-pour-depolluer-le-carburant-de-l-industrie-maritime_5021736_3244.html

Selon le rapport, publié début décembre, le temps presse, et ce sont les villes qui détiennent l'essentiel du pouvoir pour limiter les dégâts en termes de changement climatique. Pour accomplir leur part de l'effort, elles doivent atteindre un pic de leurs émissions globales d'ici à 2020 puis diviser par deux leurs émissions par habitant dans les dix années suivantes.

Le C40 (90 villes dont Dakar, Kuala Lumpur, Medellin et Montréal, qui viennent de rejoindre le réseau) estime que si toutes les villes de plus de 100000 habitants suivaient les recommandations contenues dans ce rapport, les réductions d'émissions générées représenteraient 40% des réductions nécessaires pour atteindre l'objectif de Paris.

Le rapport fournit un grand nombre de pistes d'actions concrètes. Le nombre d'initiatives mises en œuvre doit plus que doubler dans les quatre prochaines années pour passer de 11000 à 25000, et évoluer de la phase pilote vers des applications transformatives à l'échelle des villes tout entières.

Autres recommandations du rapport : les actions doivent viser en priorité les secteurs du bâtiment et des transports, notamment via la planification urbaine. En effet, des villes compactes, connectées et coordonnées ont un rôle essentiel à jouer dans les économies d'émissions indirectes, et pour éviter des situations bloquées pendant des années.

Au-delà de leurs collaborations entre elles, les villes doivent sortir de leurs frontières administratives et travailler aussi avec les échelons régionaux, nationaux et au-delà pour s'assurer que les infrastructures nationales et internationales dont elles dépendent sont aussi transformées de manière à respecter leurs objectifs climatiques.

Anne Hidalgo, nouvelle présidente du C40, officiellement intronisée le 4 décembre, a rappelé l'importance de mobiliser les citoyens et le secteur privé, ainsi que les leaders de la finance internationale. Les maires du C40 estiment aussi que 375 milliards de dollars d'investissement dans les infrastructures bas carbone seront nécessaires dans leurs villes dans les quatre prochaines années. Une première enveloppe de 40 millions de dollars sur quatre ans, consentie par Bloomberg Philanthropies, la fondation Children's Investment Fund et le fonds danois Realdania, a été dévoilée par Michael Bloomberg, président du conseil d'administration du C40 et envoyé des Nations unies pour les villes et le changement climatique.21

NOUVELLES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LE CHIFFRE DU MOIS

76% des territoires sont porteurs d'une dynamique de co-construction entre les différents acteurs (associations, entreprises et collectivités territoriales).

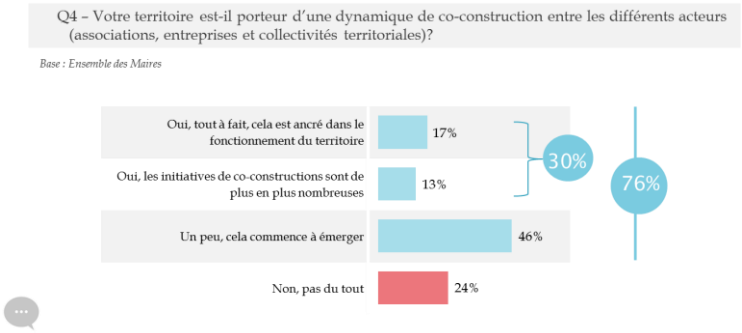

Source : PHARE-Institutions, Comisis-Opinion Way

[21] Climat : les villes à la pointe de la lutte contre le changement climatique – pour en savoir plus :
- http://www.latribune.fr/regions/smart-cities/changement-climatique-les-villes-endossent-leurs-responsabilites-621581.html
- http://www.c40.org/researches/deadline-2020
- https://theconversation.com/de-tokyo-a-hambourg-les-villes-menent-linnovation-face-aux-changements-climatiques-70504

REVENU UNIVERSEL : UNE PROPOSITION (FORT) DEBATTUE DANS LA CAMPAGNE PRESIDENTIELLE FRANÇAISE

Considéré jusqu'à il y a peu comme une utopie, le revenu universel a fait irruption dans la campagne présidentielle française. Cette proposition, dont les contours exacts ne sont pourtant pas encore clairement tracés, compte déjà de farouches défenseurs et de tout aussi farouches opposants. La ligne de fracture semble être la place que chaque acteur accorde au travail dans la société d'aujourd'hui et dans celle de demain.

Mais qu'est-ce que le revenu universel ? Il s'agit d'un revenu qui serait versé à tous les citoyens sans condition et tout au long de leur vie, pour leur permettre de subsister, en complément ou en remplacement de revenus du travail. Certains le défendent au nom de l'autonomie et du développement personnel des citoyens, pour repenser la place du travail dans la société ; d'autres mettent en avant un argument plus pragmatique : le partage de la richesse dans une nouvelle société robotisée, où il n'y a plus suffisamment de travail pour tout le monde.

L'idée, qui date du 18ème siècle, est reprise par de nombreux chercheurs et des courants de pensée très divers, des anarchistes aux écologistes en passant par les *libertariens* ou les ultralibéraux. Si la question dépasse le clivage gauche-droite, ses partisans défendent des visions différentes. Pour les libéraux, l'objectif du revenu universel est de rationaliser le système d'aide sociale, en remplaçant l'ensemble des prestations sociales existantes. Dans cette version, élaborée à l'origine par l'économiste Milton Friedman, le revenu de base doit rester faible, volontairement insuffisant. Couplé avec une suppression du salaire minimum et des prestations sociales, il est destiné à éliminer la grande misère, mais aussi à flexibiliser le marché du travail et à réformer un Etat-providence jugé inefficace (voir figure ci-après).

Pour les partisans d'une vision « émancipatrice » du revenu universel, pas question en revanche de remettre en question la protection sociale. L'allocation est vue comme un outil donnant aux individus les moyens de se prendre en charge, et incitant au développement d'activités non-marchandes, associatives, culturelles, citoyennes. C'est cette vision qui est défendue notamment par le Mouvement français pour un revenu de base. Le sociologue et économiste Bernard Friot incarne de son côté une troisième voie, plus radicale et pensée comme une alternative au capitalisme, celle du « salaire à vie ». Les richesses seraient mutualisées dans une caisse dédiée, chargée de redistribuer un salaire à tous les citoyens dès 18 ans en fonction de leur qualification, en se fondant sur l'idée que toute activité est créatrice de richesse.

Le dispositif aurait pour effet, selon ses défenseurs, d'éliminer la grande pauvreté en versant aux citoyens de quoi subvenir à leurs besoins vitaux (logement, santé, alimentation). Chaque individu aurait la possibilité de travailler ou non, et pourrait occuper son temps comme il l'entend, en se consacrant à une ONG, une association, à une activité culturelle ou encore à sa famille.

Les avocats traditionnels du revenu universel, comme le Mouvement français pour un revenu de base, estiment qu'il doit être :

- **inconditionnel** (versé que l'on travaille ou non) ;
- **universel** (versé que l'on soit étudiant, salarié ou retraité) ;
- **individuel** (versé quelle que soit la situation financière des autres membres du foyer) ;
- **cumulable** (avec un salaire ou d'autres prestations) ;
- **automatique** (versé sans que la personne doive en faire la demande) ;
- **permanent** (perçu sans interruption tout au long de la vie, à partir de la naissance).

Les prestations sociales actuellement versées en France ne correspondent pas du tout à ce modèle, car elles dépendent :

- de l'âge (les conditions d'accès au RSA diffèrent selon que la personne a plus ou moins de 25 ans) ;

- du statut (de 18 à 25 ans, le RSA n'est versé qu'aux personnes qui travaillent ; au-dessus de 25 ans, il n'est pas ouvert aux étudiants) ;
- des revenus (le montant du RSA et de la prime d'activité dépendent des ressources de la personne) ;
- de la demande (il faut réclamer le RSA ou la prime d'activité pour la recevoir).

Depuis le 1er janvier 2017, la Finlande a entamé une expérimentation de revenu universel. Déjà instauré à Singapour, au Brésil, en Alaska (Etats-Unis) et testé en Ontario (Canada), pour la première fois, un pays européen se lance dans l'aventure.

Dans les cartons du gouvernement finlandais depuis 2015, le dispositif a, certes une vocation sociale et de simplification administrative, mais aussi psychologique. Les participants à l'expérimentation vont percevoir un revenu de 560 euros chaque mois. Mais l'allocation logement et les remboursements des frais de santé seront toujours versés aux personnes qui bénéficiaient déjà de ces aides auparavant.

La somme reste faible par rapport au niveau de vie finlandais, où le revenu moyen dépasse les 2200 euros par personne et par mois, selon l'OCDE. En revanche, les personnes qui trouveront un emploi continueront de toucher ces 560 euros et ce, quelque soit leur nouveau salaire.

FIGURE : EVOLUTION DES SYSTEMES DE REDISTRIBUTION

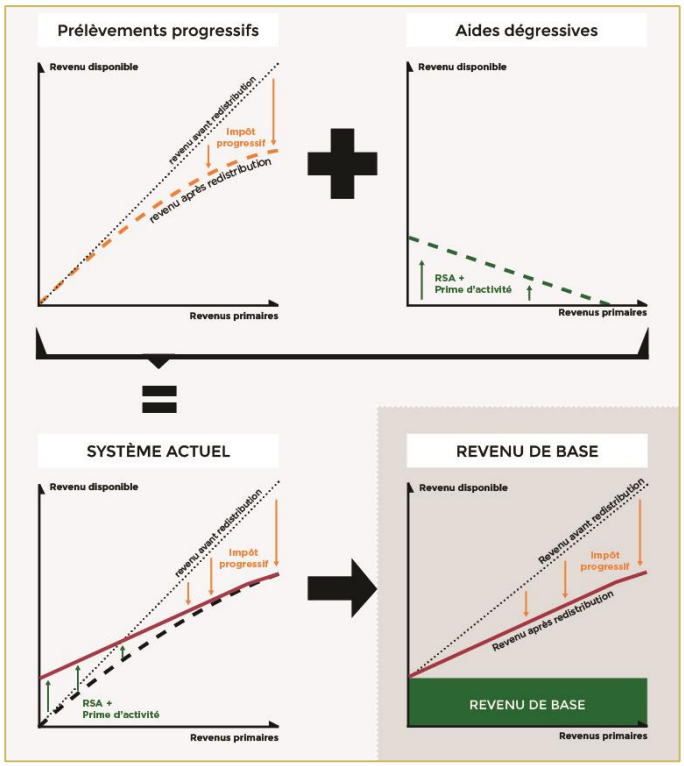

Source : Revenudebase.info d'après Marc de Basquiat.

Sur les 5,5 millions d'habitants que compte la Finlande, 2000 personnes ont été sélectionnées pour ce test. Âgées de 25 à 58 ans, elles sont toutes en recherche d'emploi et seront privées d'allocation chômage, le revenu universel faisant en quelque sorte office de remplacement.

Parallèlement, un groupe test de chômeurs touchant environ les mêmes montants a été constitué. L'idée est de comparer les deux groupes à la fin du test, prévue pour 2018. L'objectif de l'expérimentation est de constater si les bénéficiaires refusent ou non un emploi ou un projet de création d'entreprise. Car, derrière cette mesure, la volonté du gouvernement est d'éviter « l'effet dissuasif » d'un retour au travail pour les chômeurs, qui voient, parfois, plus d'intérêts à rester sans emploi qu'à travailler pour un faible salaire. Or, avec le revenu universel, les bénéficiaires touchent 560 euros chaque mois qu'ils soient au chômage ou qu'ils aient un travail.

En outre, le dispositif répond aussi à des enjeux de politique sociale et de gestion de l'administration. En versant automatiquement un revenu aux adultes, l'Etat se décharge de dépenses de gestion tout en luttant contre la pauvreté.

Si la Finlande est le premier pays européen à s'être aventuré dans une expérimentation, elle n'est pas la seule à voir l'idée germer. En Suisse, la question a été tranchée par référendum, les trois quarts des citoyens ont rejeté l'instauration d'un revenu universel. Les villes ont pris les devants aux Pays-Bas. Plusieurs d'entre elles, dont Utrecht, la quatrième ville du pays, s'apprêtaient à faire des tests en 2016 avant de voir leur plan rejeté par l'Etat. Elles travaillent actuellement sur un nouveau cadre légal pour arriver à leur fin.

Le Brésil a inscrit le revenu universel dans sa Constitution en 2004, comme un idéal à atteindre. Entre 2008 et 2014, une allocation, conditionnée à la scolarisation des enfants, a été versée aux familles les plus pauvres. Ce programme, intitulé Bolsa Familia, a permis d'améliorer le taux de scolarisation et de sortir de la pauvreté un très grand nombre de foyers.

Le coût d'une telle mesure en France a été évalué à un peu moins de 200 milliards d'euros par an pour un montant autour de 500 euros mensuels à près de 400 milliards (soit un cinquième du PIB annuel de la France) pour 1000 euros, selon l'AFP. Le sénateur EE-LV Jean Desessard, auteur d'une proposition de résolution pour l'instauration du revenu de base rejetée en mai 2016, estime lui que le coût se situerait autour de 400 milliards d'euros par an pour un montant équivalent au RSA actuel, soit 525 euros. Pour la Fondation Jean Jaurès, un revenu de base de 500 euros par mois coûterait 336 milliards d'euros à l'Etat (504 milliards pour 750 euros par mois et 675 milliards pour 1 000 euros).

Pour financer ce coût, les partisans de l'approche libérale défendent une suppression des aides sociales et une refonte de l'impôt sur le revenu, qui ne serait plus progressif mais proportionnel dès le premier euro (fixé, par exemple, à 25% des revenus) et prélevé à la source. Le solde entre le revenu de base perçu par chaque individu et l'impôt sur le revenu payé par chaque individu serait positif pour les plus aisés et négatif pour les plus bas revenus. Ce qui reviendrait à comptabiliser le revenu de base comme un crédit d'impôt. L'approche « émancipatrice » envisage, elle, un financement via une hausse de l'impôt sur le revenu pour les plus hauts salaires, de nouvelles taxes sur le patrimoine ou sur les transactions financières, une meilleure taxation des profits des multinationales, voire la création monétaire.

Pour ses opposants, le revenu de base universel se révèle utopique et coûteux. Le dispositif encouragerait l'oisiveté, généraliserait l'assistance et mépriserait la valeur travail. Certains craignent aussi qu'il se transforme, dans sa version libérale, en instrument d'exploitation : d'un montant trop faible pour se passer de travailler, il offrirait au capitalisme une « armée de réserve » où puiser des travailleurs partiellement rémunérés par un faible revenu d'existence, soulève le sociologue Robert Castel.

D'autres redoutent aussi que le dispositif renvoie les femmes au foyer. L'expérimentation d'un impôt négatif, sorte de revenu de base allégé, aux Etats-Unis dans les années 1970, a en effet entraîné une baisse du temps de travail supérieure chez les femmes. Certains estiment en revanche que malgré cet écart, ce dispositif va dans le sens de l'émancipation des femmes : un revenu de base, puisqu'il est versé à chaque individu et non à chaque ménage, renforcerait l'autonomie et l'indépendance économique des femmes, particulièrement touchées par la précarité.

DIX PROPOSITIONS POUR LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LA PAUVRETE EN FRANCE

Les Rencontres RESOLIS « Pour une science de l'action de terrain » ont réuni quelque 200 personnes le 28 novembre dernier au CNAM (Paris), afin de repenser le modèle de solidarité français. Une dizaine de pistes d'action concrètes à l'attention des acteurs de terrain et des institutions ont été définies.

Si les actions de terrain à visée sociale sont généreuses et souvent novatrices, les savoirs et les bonnes pratiques sont insuffisamment structurés et peu partagés. C'est pour apporter des solutions à cette problématique que RESOLIS (Recherche et Évaluation de Solutions Innovantes et Sociales) a organisé ses Rencontres « Pour une science de l'action de terrain », dans le cadre de son programme Pauvreté France. L'ambition de cet exercice intellectuel collectif : permettre une lutte plus efficace contre la précarité à l'échelle locale. Car l'association est convaincue que c'est sur le terrain, et sur chaque territoire, que se joue au quotidien la bataille contre la pauvreté en France.

Les Rencontres RESOLIS ont permis la formulation de 10 pistes d'action concrètes, destinées à faire évoluer le modèle de solidarité français sans plus attendre.

Agir prioritairement à l'échelle du territoire

L'inquiétante fragilisation du lien social plaide pour concevoir des actions de proximité qui humanisent les accompagnements : s'appuyer sur la solidarité de voisinage, intervenir à domicile, disposer d'interlocuteurs dédiés…

Redéfinir la place de l'Etat dans l'action sociale

Pour agir en finesse contre les précarités qui varient d'un territoire à l'autre, l'Etat doit intervenir de façon indirecte, c'est-à-dire en facilitant et en reconnaissant un véritable pouvoir d'agir à l'échelle locale.

Créer des réseaux locaux hybrides

Il y a un réel consensus sur la nécessité de travailler en réseau pour disposer d'écosystèmes plus efficaces. Les collectivités locales doivent impulser des réseaux pluri-acteurs (associatif, citoyen, académique, étudiant, politique, société civile, mécénat et entreprise) qui s'auto-organiseraient. Ce maillage territorial permettrait aux acteurs locaux de mieux se connaître, de tirer profit de leur complémentarité, d'échanger leurs bonnes pratiques et de construire de nouveaux modèles d'alliances pour répondre aux défis de transversalité et de complexité des situations de pauvreté.

Inclure systématiquement les bénéficiaires

L'inclusion des personnes en situation de précarité doit intervenir à tous les niveaux : aller vers eux, mettre en place une gouvernance partagée, les associer dans les modalités opérationnelles, les consulter dans les pratiques d'évaluation…

Arrêter le traitement segmenté de la pauvreté

Cessons d'accumuler des solutions sectorielles qui rendent notre système illisible et qui augmentent le taux de non-recours aux droits sociaux. La refonte de notre protection sociale doit commencer par un accès simplifié aux aides sociales. Généralisons les guichets uniques et étudions le dispositif du revenu universel.

Intégrer l'évaluation dans le fonctionnement des structures

Si la plupart des acteurs est convaincue de l'utilité de l'évaluation, cet exercice est peu répandu ou réalisé sous la contrainte faute de temps et de moyens (financiers et humains). L'évaluation est riche d'enseignements autant en externe qu'en interne. S'il n'existe pas de mesure d'impact standard, elle repose toutefois sur quelques principes clés comme l'implication des parties prenantes, la valorisation des impacts qualitatifs ou la communication de son retour d'expérience.

Transposer les bonnes pratiques plutôt que les généraliser

Adaptons les projets aux spécificités d'un territoire plutôt que de les « copier-coller ». A cette fin, développons la culture de la capitalisation des bonnes pratiques et faisons confiance à l'intelligence individuelle dans nos territoires pour s'inspirer des meilleures expériences.

Opérer dans un cadre spatio-temporel souple

L'action sociale s'inscrit dans un temps long qu'il convient de prendre en compte notamment dans les évaluations, les expérimentations et les financements. Il convient aussi de décloisonner les espaces pour permettre aux acteurs d'échanger et construire ensemble.

Préserver la liberté d'innover

Nos législations peuvent freiner l'innovation sociale. Il est indispensable d'assouplir notre cadre réglementaire pour permettre l'expérimentation de nouvelles solutions.

Repenser les projets associatifs dans leur environnement global

Le secteur associatif est en pleine mutation. Pour relever ses nombreux défis (engagement bénévole, modèle économique, révolution numérique…), les acteurs ont tout intérêt à mettre en perspective leur projet associatif avec les grandes transitions en cours (économique, sociétale, environnementale, énergétique, alimentaire...).[22]

UN GUIDE DU BUSINESS INCLUSIF DANS LE SECTEUR DE LA GRANDE CONSOMMATION

IBAN (Inclusive Business Action Network) a publié le 14 décembre dernier un rapport intitulé « A Guide to Inclusive Busines in the Fast-Moving Consumer Goods (FMCG) Sector » , qui vise à donner des conseils pratiques aux entreprises du secteur de la grande consommation (alimentation, hygiène, produits ménagers, etc.) souhaitant développer des business-models inclusifs.

Figure : valeur des marchés de bien de grandes consommations à la base de la pyramide (en milliards de dollars)

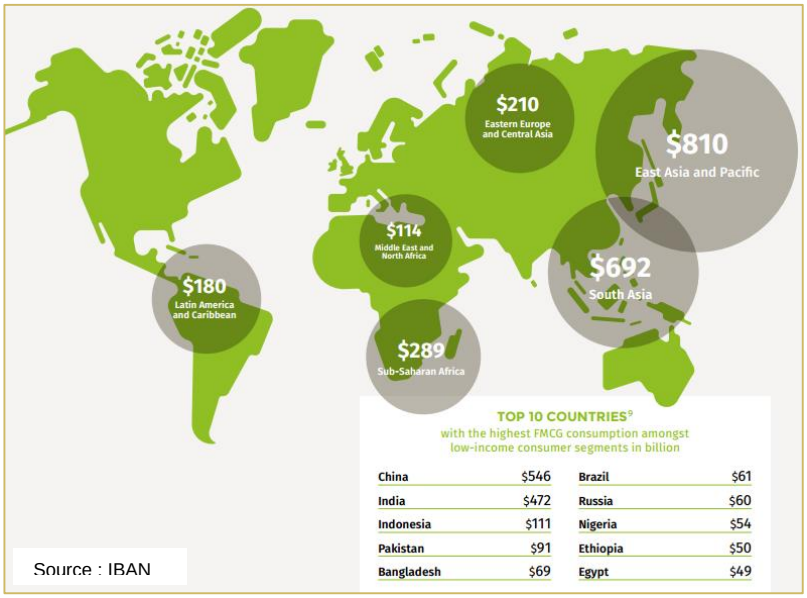

Le rapport, qui se base sur un travail documentaire, des entretiens et plus de 80 études de cas, part du constat suivant : le marché des populations à la base de la pyramide représente 4,5 milliards de consommateurs dotés d'un pouvoir d'achat qui atteint 5000 milliards de dollars. Il s'agit d'opportunités colossales pour le secteur des biens de consommation courante au niveau mondial, du fait de plusieurs tendances concomitantes : hausse des dépenses de consommation dans les économies émergentes, urbanisation croissante des populations à bas revenus, hausse de l'approvisionnement local, pénétration accrue d'internet et du téléphone portable, etc. Le rapport rappelle que l'Asie constitue aujourd'hui le principal débouché pour les entreprises.

Dans un second temps, le guide présente les principales caractéristiques du secteur des biens de consommation courante :

- les biens de consommation courante sont des produits à bas coûts, achetés régulièrement par les consommateurs ;

[22] Dix propositions pour lutter plus efficacement contre la pauvreté en France – adapté de :

- http://www.resolis.org/upload/programme/document/24_20161215_10_propositions_pour_lutter_contre_la_pauvrety_en_france.pdf
- http://www.carenews.com/fr/news/6755-resolis-10-propositions-pour-accelerer-la-lutte-contre-la-pauvrete-en-france

- leur rotation est rapide en raison de leur forte demande et fréquence d'achat ;
- la marge sur ces produits est faible mais compensée par le volume élevé des ventes ;
- ce marché est, dans la plupart des cas, peu affecté par les fluctuations économiques.

L'essentiel du guide est enfin consacré à une approche étape par étape du développement d'un business-model inclusif. Pour ce faire, il détaille les principales phases de la chaîne de valeur en cherchant à répondre aux enjeux clés qu'elles posent.

- Conception des produits et packaging : Comment développer un produit attractif pour satisfaire les besoins des consommateurs BoP ?
- Approvisionnement et production : Comment intégrer les consommateurs à bas revenus comme fournisseurs et travailleurs ?
- Distribution : Comment rendre les produits disponibles pour les communautés à bas revenus ? Comment les impliquer en tant que micro-revendeurs ?
- Communication et marketing : Comment vendre un produit à des consommateurs à bas revenus et communiquer auprès d'eux ?
- Déchets et consommation durable : Comment s'assurer de ne pas avoir d'impacts négatifs en matière environnementale ?

Le guide revient en outre sur l'organisation nécessaire de l'entreprise (ressources humaines, stratégie de long terme, etc.) pour se lancer sur le marché BoP. Il se concentre enfin sur la stratégie à mettre en œuvre en termes de partenariats et les relations que l'entreprise peut mettre en place avec son écosystème. Cette dernière partie est émaillée de plusieurs études de cas comme celle de Nestlé au Brésil, qui a développé par le biais de Nestlé Até Você un système de distribution pour atteindre les communautés des favelas ou encore Unilever en Egypte, à traver le projet Zeinab, qui vise à renforcer la capacité des femmes par le biais d'un modèle de vente en porte à porte.[23]

DES STRUCTURES SPECIALISEES DANS LE MECENAT DE COMPETENCES

La typologie française répartit le mécénat en trois types : financier, en nature ou de compétences. Ils sont soumis tous les trois au même régime fiscal mais se mettent en œuvre de façon très différente.

Variantes du mécénat de compétences, les « journées solidaires en entreprise » sont un exemple typique de la mise à disposition de temps. Également nommée journée d'action solidaire, c'est une journée durant laquelle les collaborateurs d'une entreprise donnent de leur temps pour aider une association. Considérée comme un genre de mécénat de compétences, la journée solidaire crée l'enthousiasme des sociétés comme des associations.

D'un côté, les entreprises peuvent appliquer leur démarche de management des ressources humaines mais également leur politique RSE. De l'autre, les associations profitent de bénévoles d'un jour et de la résonance que ces actions suscitent au sein de l'entreprise.

Ces initiatives prennent de l'ampleur car elles insufflent du sens et rassemblent les salariés autour de valeurs communes. L'Oréal ou encore BNP Paribas, pour ne citer qu'elles, organisent des journées solidaires aidées par des cabinets de conseil en mécénat, privés comme associatifs (Mécélink ou Unis-Cité par exemple), en mobilisant ponctuellement un nombre important de collaborateurs.

[23] Un guide du business inclusif dans le secteur de la grande consommation – adapté de :
- https://bopobs.com/2016/12/19/faire-du-business-inclusif-dans-le-secteur-de-la-grande-consommation/

Pour en savoir plus :
- http://www.inclusivebusinesshub.org/wp-content/uploads/2016/11/IB_FMCG_Global-Guide.pdf

Autre exemple de mécénat de compétences, les Pro Bono Lab apportent aux associations œuvrant pour « le bien public » ('pro bono' en latin) un accès gratuit, et encadré, aux compétences dont elles manquent et ont besoin. C'est l'objectif des Marathons Pro Bono, organisés par l'association Pro Bono Lab. Pendant une journée, une équipe de 8 à 10 volontaires, constituée à cet effet, travaille avec les responsables d'une association autour d'une problématique prédéfinie. « *Notre promesse est que l'association reparte en fin de journée avec un 'livrable' opérationnel. L'une des clés de réussite ? Cerner, grâce au diagnostic préalable réalisé par nos permanents, les bonnes compétences à mobiliser* » expose Xavier Gay, Président de Pro Bono Lab. Une formule qui permet aux volontaires, salariés ou bénévoles, de s'engager sur un temps court de manière optimum. Un accompagnement désormais proposé sur deux Marathons pour en maximiser l'impact.

En 2015, un millier de volontaires ont participé à plus de 120 de ces journées. Un succès tel qu'il a fallu mettre en place un format d'appel à projets pour sélectionner les associations bénéficiaires.[24]

Ces initiatives précédemment citées viennent s'ajouter à une multitude d'autres dispositifs mis en place pour engager les compétences des individus en faveur des projets à utilité sociale ou sociétale. A ce titre, on pourrait également citer les missions proposées par des fondations d'entreprises à leurs salariés – allant de missions courtes à des expérimentations de R&D sociétales - ou encore Vendredi (anciennement Stagiaires sans Frontières) qui permet à des étudiants de travailler simultanément pour une entreprise et une association qui appartiennent au même écosystème.

Tout ceci pose question à l'entreprise qui souhaite engager ces salariés. En effet, il convient de s'interroger sur les objectifs et les modalités qui encadrent cet engagement des compétences des salariés à l'initiative de l'entreprise.

En ce sens, Le RAMEAU a développé une typologie des modèles d'engagement permettant de décrypter ces enjeux :

Les modèles d'implication des entreprises dans l'engagement associatif des salariés

LOGIQUE RH → LOGIQUE SOCIÉTALE

Articulation des temps	Mobilisation RH	Mise à disposition de compétences	Partenariat associatif	R&D sociétale
Proposer aux salariés des solutions d'articulation du temps professionnel avec leurs autres temps sociaux (bénévole, personnel, familial...)	Mobiliser et sensibiliser les salariés autour d'un projet collectif porteur de sens	Mettre à disposition d'associations du temps et des compétences de salariés, sans acteurs partenaires prédéfinis par l'entreprise	Mettre à disposition d'associations du temps et des compétences de salariés avec des acteurs partenaires définis par l'entreprise	Construire avec les associations une R&D sociétale, dans le cadre d'un partenariat stratégique de l'entreprise

25 études de cas présentant des petites et grandes entreprises ayant mis en œuvre des actions d'engagement de leurs salariés sont un outil à destination des entreprises souhaitant s'engager dans cette démarche. Elles sont disponibles via le lien ci-contre : https://engagementassociatifdessalaries.wordpress.com/les-illustrations/

[24] Des structures spécialisées dans le Mécénat de compétences – adapté de :
- http://www.carenews.com/fr/news/6182-carenews-journal-6-des-structures-specialisees-en-mecenat-de-competences

Pour en savoir plus :
- http://www.novethic.fr/isr-et-rse/actualite-de-la-rse/isr-rse/le-mecenat-de-competences-pour-ouvrir-des-perspectives-144084.html

« MON ASSISTANT NUMERIQUE » : UNE NOUVELLE MICROFRANCHISE SOLIDAIRE SOUTENUE PAR L'ADIE

Après le petit jardinage, la location de voiture et la livraison de proximité, l'Adie lance avec la société MonAssistantNumérique.com, une nouvelle filière de microfranchise solidaire. Ce nouveau concept a pour ambition de créer des emplois, tout en réduisant la fracture numérique.

L'Adie accompagne et finance des personnes éloignées du marché du travail dans leur projet de création d'entreprise. Elle a octroyé 160000 microcrédits en 25 ans et permet la création de 200 emplois par semaine. Mais toutes les personnes nourrissent l'ambition de créer leur entreprise n'ont pas forcément la bonne idée, économiquement viable. C'est l'intérêt du système de la microfranchise : aider ces personnes à se lancer, en se servant d'un modèle d'entreprise éprouvé.

Concrètement, MonAssistantNumérique.com et l'Adie ont l'ambition de développer un réseau de 300 assistants numériques dans toute la France. Ils proposeront des services d'assistance informatique : dépannage (résolution de problèmes, élimination de virus, etc.) et formation à l'utilisation des outils numériques (ordinateur, smartphone, tablette, TV connectée, etc.). Deux types de clientèles ont été ciblés : les particuliers et les très petites entreprises.

MonAssistantNumérique.com a été créée en 2014 dans la ville de Cholet. Ses deux fondateurs, Antoine Poignant et Mathieu Tessier, ont imaginé le concept et commencé à le développer.

Il existe aujourd'hui 25 assistants dans toute la France, dont une douzaine a été accompagnée par l'Adie. Après avoir pris le temps de travailler avec le franchiseur, d'affiner le modèle économique et de voir s'il fonctionne, l'Adie estime disposer maintenant d'un recul suffisant pour passer au stade de la microfranchise.

Concrètement, cela signifie que l'Adie a investi dans la société et qu'elle va maintenant les aider à étoffer leur réseau en sélectionnant des personnes intéressées et en les finançant. Moyennant un droit d'entrée de 5000 €, MonAssistantNumérique.com leur apportera une formation complète (coaching commercial, juridique, marketing, etc.) et des outils de communication.

La personne qui se lance va ainsi exploiter une marque nationale, qui prendra à sa charge des démarches de visibilité commerciale et de référencement sur Internet. Elle proposera des tarifs et des prestations types et bénéficiera d'outils mis en commun à tous les franchisés, comme un système de démarchage client, un autre pour la facturation, un central téléphonique pour gérer le service après-vente, un outil collaboratif grâce auquel les assistants pourront s'entraider…

Avant MonAssistantNumérique, l'Adie avait déjà lancé trois réseaux de microfranchises solidaires : un service de petit jardinage avec la société O_2 ; un service de location de voiture avec Chauffeur & Go ; et un service de livraison de proximité avec Mon Coursier de Quartier. Le premier, lancé en 2013, compte 80 jardiniers dans toute la France et se développe bien. L'Adie s'est désengagée du deuxième, même si l'entreprise Chauffeur & Go existe toujours, et le troisième compte une trentaine de franchisés.

D'autres projets sont en préparation dans le petit bricolage, la réparation de vélo, l'assistance administrative, et certains devraient sortir au cours de l'année prochaine.[25]

[25] « Mon Assistant Numérique » : une nouvelle microfranchise solidaire soutenue par l'Adie – pour en savoir plus :

- http://www.la-croix.com/Economie/Economie-solidaire/LAdie-etend-dispositifs-franchise-solidaire-2016-12-08-1200809085
- https://www.monassistantnumerique.com/page/homepage

ÉVENEMENTS CLES EN FRANCE ET A L'ETRANGER

JANVIER

12 et 13 janvier - Transforming Transportation 2017 - Washington, USA

Conférence annuelle sur la mobilité durable organisée par la Banque Mondiale et l'Institut Mondial des Ressources. Le thème de cette année est : "***Beyond Commitments: Sustainable Mobility for All***".

http://www.transformingtransportation.org/

16 au 19 janvier - Sommet Mondial de l'Eau - Abu Dhabi

L'objectif de ce sommet est de promouvoir l'accessibilité à l'eau dans les régions arides. Il rassemble des experts, des académiques et des entrepreneurs afin de développer de nouvelles stratégies et technologies.

http://sdg.iisd.org/events/2017-international-water-summit/

19 et 20 janvier – 3ème rencontre des pionniers des alliances en territoire, Paris, France

L'objectif de cette rencontre est d'apporter un regard prospectif sur les mutations de l'intérêt général en France, de permettre de s'approprier les outils d'ingénierie existants et d'en créer d'autres et de mieux connaitre les initiatives existantes.

http://www.lerameau.fr/journee-des-pionniers/

17 au 20 janvier - Forum Economique Mondial 2017 – Davos, Suisse

FEVRIER

1er février – Séminaire Economie et Sens – Paris, France

Pierre-François Bernard, fondateur de Ecce Terra, Le territoire en mouvement interviendra au collège des Bernardins sur le thème « le temps des territoires est venu ». Il expliquera comment stimuler des initiatives originales permettant aux territoires de prendre leur destin en mains.

http://www.ecole.org/fr/seance/1222-le-temps-des-territoires-est-venu

1er et 2 février - Salon des entrepreneurs de Paris

Salon qui permet de pour créer son entreprise, développer son réseau et partager l'expérience d'entrepreneurs.

http://www.salondesentrepreneurs.com/paris/

16 au 18 février – Conférence « Réduire les inégalités : une exigence écologique et sociale ? »

L'objet de cette conférence est de voir comment réduire les inégalités afin de permettre à chacun de bien vivre dans les limites de notre planète

http://www.revue-projet.com/articles/reduire-les-inegalites-exigence-ecologique-et-sociale-le-programme-du-colloque/

22 au 24 févier - World Ocean Summit 2017 - Bali, Indonésie

Le thème de ce 4ème forum portera sur le financement d'une économie durable pour les océans afin de mobiliser les investisseurs sur le sujet.

http://www.worldoceansday.org/events/world-ocean-summit

MARS

2 mars – « Associations & partenariats » - Paris, France

Recherche & Solidarités et Le RAMEAU organisent à la Fondation EDF une matinée d'échanges autour de la restitution de l'enquête annuelle de Recherches & solidarités sur les partenariats noués par les associations.

13 et 14 mars – Salon Produrable – Paris, France

Organisée sous le haut patronage du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable & de l'Energie, le 10ème salon PRODURABLE aura pour thème : **"Innovation & partage: Vive la RSE !"**

http://www.produrable.com/

AVRIL

4 avril - High-Level UNGA Event on Sustainable Finance – New York, USA

Réunion annoncée par le président de l'assemblée générale des Nations Unies sur la finance durable afin de contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable

http://sdg.iisd.org/events/high-level-unga-event-on-sustainable-finance/

7 avril - Conférence en ligne « Communs, ESS et collectivités territoriales »

RTES organise cette conférence abordera la question des « communs » De quoi parle-t-on ? Quels enjeux portent les communs pour l'ESS ? Dans quelle mesure l'approche des communs permet-elle de renouveler les approches de l'utilité sociale de l'ESS ?

http://rtes.fr/Conference-en-ligne-Communs-ESS-et

MAI

8 au 18 mai - Session diplomatique intermédiaire de la CCNUCC – Bonn, Allemagne

Session en vue de la COP 23 qui aura lieu à Bonn fin 2017, organisée par les Iles Fidgi.

http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php

JUIN

1er au 11 juin - Expo 2017 : Future Energy Astana, Kazakhstan

Forum dédié aux nouvelles énergies qui a pour but de faire connaitre les énergies futures et également les problématiques rencontrées par les pays en développement dans ce domaine.

https://expo2017astana.com/en/

6 au 8 juin - Clean Energy Ministerial 2017 – Pekin, Chine

Conférence annuelle sur les collaborations internationales pour faire avancer le développement des énergies propres. Elle rassemblera 24 ministres en charge de l'énergie ainsi que la Commission Européenne.

http://www.cleanenergyministerial.org/Our-Work/Ministerial-Meetings

JUILLET

7 et 8 juillet - Sommet du G20 - Hambourg, Allemagne

Succédant à la Chine, l'Allemagne a pris la présidence du G20 depuis le 1er décembre 2016. Le mot d'ordre de cette présidence est « Formons un monde interconnecté ».

https://www.g20.org/

10 au 19 juillet - UN High-level Political Forum on Sustainable Development - New York, USA

Le thème de ce forum sera " Eradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde qui change". Les objectifs qui seront suivis spécifiquement seront les suivants : mettre fin à la pauvreté, en finir avec la faim dans le monde, assurer une vie saine pour tous, promouvoir l'égalité des sexes, promouvoir l'industrialisation durable et l'utilisation durable des océans.

https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf

SEPTEMBRE

11 au 13 septembre - international Renewable Energy Conférence - Mexico, Mexique

Initié par la Conférence des énergies renouvelables en 2004, cette biennale est dédiée aux politiques mondiales sur les énergies renouvelables.

A LIRE

Journal RESOLIS (2016-12-06) LA PAUVRETÉ EN FRANCE, Des solutions locales pour une action globale

« L'association RESOLIS a mené pendant 3 ans des travaux, soutenus par la Fondation Bettencourt Schueller, pour repérer et valoriser les initiatives locales les plus exemplaires en matière de lutte contre la pauvreté en France. Ses enquêtes de terrain ont permis également d'identifier et d'analyser les freins qui entravent cette lutte. Déficits d'évaluation, de partage d'expériences, de coordination, de travail en réseau et de communication : autant de leviers pour une plus grande efficacité. RESOLIS, convaincue que le secteur de la solidarité gagnerait à s'inspirer de la structuration des communautés scientifiques, a mis au point des outils facilitant l'objectivation des résultats et la diffusion des savoirs. »[26]

http://resolis.org/upload/journal/document/33_20161206_resolis_journal_numerosynthese_interactif.pdf

A guide to inclusive business in the Fast-Moving Consumer Goods (FMCG) sector

4,5 milliard de personnes vivant au bas de la pyramide sociale ont un pouvoir d'achat unifié de $5 billion de dollars. Les biens de consommations courantes représentent une part significative des dépenses des foyers à bas revenus.

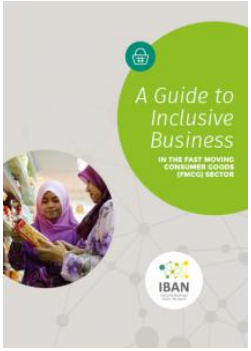

Ce guide vise à donner aux entreprises de la grande consommation des clefs pour développer un modèle de business inclusif. Il est basé sur un travail documentaire, sur une trentaine d'entretiens ainsi que sur 80 études de cas. Il propose ainsi une approche étape par étape du développement d'un business-model inclusif.

http://www.inclusivebusinesshub.org/wp-content/uploads/2016/11/IB_FMCG_Global-Guide.pdf

Bien Commun – vers la fin des arrogances – ouvrage collectif

Au travers de ce livre, écrit par 33 co-auteurs, Le RAMEAU propose une invitation au voyage dans la réalité de la co-construction du Bien commun au gré des témoignages de décideurs et d'acteurs de ce mouvement. En effet, qui de mieux qu'un grand résistant, un mathématicien de renommée mondiale, le président de la plus grande institution française, l'ancien président du Conseil Economique, Social et Environnemental, des dirigeants de grandes entreprises et de PME, des hauts fonctionnaires, des syndicalistes, des responsables associatifs, des enseignants-chercheurs et un prêtre au service des plus fragiles pour découvrir ce mouvement largement engagé ?

Ce livre permet de découvrir les hommes et les femmes qui agissent concrètement face à l'ampleur des défis économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux et mettent en œuvre des dynamiques partenariales dans leurs responsabilités respectives.

Le livre est disponible ici : http://www.editions-dalloz.fr/vers-la-fin-des-arrogances.html

[26] Extrait du journal Resolis : La pauvreté en France – décembre 2016

Directeurs de la publication :

Bernard SAINCY, Charles-Benoît HEIDSIECK

Rédacteurs :

Bernard SAINCY, Sidney LAMBERT-LALITTE,
Amélie FOURMY, Marie JOUHAULT